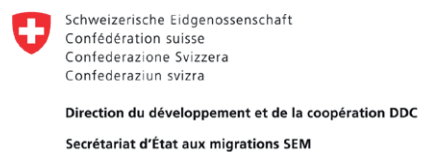


# BOÎTE À OUTILS POUR LE PLAIDOYER SUR LA PROMOTION DES DROITS ET **LA PROTECTION DES ENFANTS ET JEUNES EN MOBILITÉ (EJM)**

Mars 2023



**protejem**  
PROTECTION DES ENFANTS ET JEUNES EN MOBILITÉ



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. La mise en forme de la version française de cette boîte à outil a été possible avec le soutien financier de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) dans le cadre du Projet Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires en Afrique de l'Ouest et du Nord mis en œuvre par Helvetas, Terre des hommes et GIZ. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des organisations membres du consortium PROTEJEM, Save the Children et Terre des hommes, et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la DDC et du SEM.

© - 2023 – Save the Children et Terre des hommes. Tous droits réservés. Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.







# TABLE DES MATIÈRES

Le projet PROTEJEM et le volet plaidoyer .....	6
Quel est le but de cette boîte à outils ? .....	8
Comment la boîte à outils est-elle structurée ?.....	9
<b>Définitions</b> .....	10
<b>CHAPITRE I- CONTEXTE ET THEORIE DU PLAIDOYER</b> .....	11
<b>1. Problématique des enfants concernés par la mobilité (Pour qui plaidons nous ?)</b>	12
<b>2. Le cadre normatif international relatif aux droits des EJM</b>	16
<b>3. Présentation du cycle du Plaidoyer</b>	20
3.1 Le Plaidoyer .....	20
3.2 Les risques liés aux activités de Plaidoyer .....	20
3.3 Le cycle et les éléments clés d'une stratégie de plaidoyer .....	22
3.4 Analyse des problèmes .....	25
3.5 Objectifs de changement.....	28
<b>3.5.1 Analyse de l'arbre des problèmes</b> .....	28
<b>3.5.1 Formuler un objectif de plaidoyer</b> .....	33
3.6 Analyse des parties prenantes (cibles et alliés).....	34
3.7 Messages de plaidoyer.....	36
3.8 Tactiques de plaidoyer .....	39
3.9 Plan d'action (feuille de route) .....	44
3.10 Suivi et évaluation (S&E) de la stratégie de plaidoyer .....	45
<b>CHAPITRE II- LA PARTICIPATION DES EJM</b> .....	49
<b>4. La participation inclusive des EJM dans les activités de plaidoyer</b>	50
4.1 La participation des EJM.....	50
4.2 L'inclusion des EJM en situation de handicap .....	54
4.3 Des exemples de projet de participation des EJM sur le plaidoyer .....	58
4.4 Le respect des règles éthiques de travail avec les enfants.....	59
<b>5. Références pour aller plus loin</b>	62



**CHAPITRE III- OUTILS D'ANIMATION AVEC LES EJM ..... 63****6. Outils pour la participation effective des EJM aux activités de plaidoyer 64**

6.1 Programme de formation avec les EJM..... 64

6.2 Outils/activités détaillés avec les EJM ..... 66

Outil 1 : Comment familiariser les EJM aux droits de l'enfant dans les pactes mondiaux et à la Charte Africaine de la Jeunesse ? ..... 66

Outil 2 : Comment expliquer ce qu'est le plaidoyer aux enfants/jeunes ? (Y compris une introduction des grandes étapes du plaidoyer)..... 69

Outil 3 : Comment aider les enfants à formuler leurs problèmes/besoins de protection ?... 73

Outil 4 : Comment aider les EJM à formuler des objectifs et messages de plaidoyer basés sur leurs besoins de protection ?..... 76

Outil 5. Comment aider les EJM à identifier les cibles et alliés pour les messages de plaidoyer ? ..... 80

Outil 6 : Comment aider les EJM à identifier quels canaux et actions (tactiques de plaidoyer) seront utilisés pour faire passer leurs messages ?..... 83

Outil 7 : Comment développer une feuille de route pour la réalisation d'une activité de Plaidoyer ? ..... 86

Outil 8. Comment aider les EJM à suivre et évaluer les résultats de leur activité de plaidoyer ? ..... 89

**Table des figures**

Figure 1. Le cycle du plaidoyer ..... 22

Figure 2. Exemple d'arbre des **problèmes** relatifs au châtement corporel à l'école ..... 31Figure 3. Exemple d'arbre **des solutions** sur les châtements corporels à l'école ..... 32

Figure 4. Modes d'action de plaidoyer ..... 85

**Table des illustrations**

Tableau 1. Exemple d'objectif de changement ..... 33

Tableau 2. Type de parties prenantes..... 34

Tableau 3. Classification des parties prenantes en fonction de leur influence ..... 82



# Le PROJET PROTEJEM et Le VOLET PLAIDOYER

Le projet « **Amélioration de la protection des enfants et jeunes en mobilité sur les principales routes migratoires de l'Afrique de l'Ouest** » (PROTEJEM), financé par l'Union européenne à travers le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (FFU) a été lancé en janvier 2020 pour une durée de 36 mois et est mis en œuvre par le consortium d'organisations Save the Children et Terres des hommes.

Ce projet régional cible la mise en œuvre d'activités en Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée et au Sénégal et est basé sur les trois résultats espérés suivants :

- **Résultat 1** : Les enfants et jeunes migrant(e)s accèdent à des services institutionnels et communautaires répondant à leurs besoins de protection et bénéficient d'une assistance adaptée.
- **Résultat 2** : Les acteurs clés de la protection sont sensibilisés et informés sur les besoins et les vulnérabilités des EJM et voient leurs capacités renforcées (dont les EJM).
- **Résultat 3** : Des stratégies, cadres et mécanismes publics de coordination et de protection ciblant les enfants et jeunes migrant(e)s sont développés et mis en œuvre au niveau régional, national et local le long des routes migratoires ciblées.

Le résultat 3 vise à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux (au niveau local, national et régional), communautaires et issus de la société civile sous l'angle du plaidoyer et de l'appui aux politiques et à l'opérationnalisation des cadres légaux pertinents pour la gestion d'une migration sécurisée de manière générale, ainsi que celle des enfants/jeunes en particulier.

Suite à l'approbation des nouveaux instruments sur la migration au niveau national et régional en 2018, notamment les Pactes Mondiaux sur les réfugiés et les migrations, le contexte régional de l'Afrique de l'Ouest se trouve dans un moment idéal au niveau politique pour plaider à ce que les droits et la protection des EJM soient intégrés dans les politiques et les stratégies de migration nationales et aussi dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance. Sans l'application effective de ces accords transnationaux, tout effort des organisations non gouvernementales ou de la société civile à l'égard de la protection des EJM risque d'être vain. D'où l'importance d'un plaidoyer fort auprès des instances inter-étatiques comme la CEDEAO et l'Union Africaine (UA), et aussi auprès des États membres pour une application effective de ces accords.



Grâce à cette activité, PROTEJEM contribuera à renforcer les compétences des organisations de jeunes à porter un plaidoyer significatif sur les droits des enfants et jeunes migrants, et à améliorer leur légitimité en tant qu'acteurs au niveau régional, afin de leur permettre de devenir des véritables agents de changement et

d'exprimer leurs préoccupations. A travers cette boîte à outils, PROTEJEM met à disposition des Etats, des associations des jeunes et des autres organisations qui travaillent avec des EJM, un guide pratique pour faire des campagnes de plaidoyer avec une forte participation des enfants et jeunes en mobilité.



## QUEL EST LE BUT DE CETTE BOITE À OUTILS ?



Le plaidoyer est un outil important qui peut servir à influencer les décideurs en vue de modifier et de faire évoluer les politiques et programmes de protection des enfants et jeunes. Le plaidoyer est souvent considéré à tort comme un synonyme de la sensibilisation. La sensibilisation vise davantage à favoriser l'autonomisation de la communauté et à renforcer sa capacité à faire face à un problème. Le plaidoyer, lui vise plutôt à faire évoluer le contexte social via la prise de décisions et l'élaboration de politiques plus juste pour tous.

Cette boîte à outils sur le plaidoyer vise à aider les animateurs<sup>1</sup> des associations d'enfants et de jeunes travailleurs, les membres des comités locaux/municipaux de protection de l'enfance ainsi que d'autres acteurs qui travaillent avec des enfants et jeunes en mobilité au Sénégal, en Gambie, en Guinée et en Côte d'Ivoire, partenaires de Save the Children et Terres des hommes dans la mise en œuvre d'actions de plaidoyer visant la promotion des droits et la protection des enfants et jeunes en mobilité (EJM). Ces pays ont identifié les problématiques de plaidoyer

suiuante à mettre en œuvre : Sénégal (Formalisation et institutionnalisation du soutien aux familles d'accueil des EJM dans le pays hôte, Côte d'Ivoire (Plaidoyer pour l'intégration et l'accompagnement des migrants et soutien aux familles d'accueil), Gambie (Prise en charge des familles d'accueil) et Guinée. (accès à l'éducation, violence et intégration des jeunes, accès aux actes de naissance).

Cette boîte à outils inclue des connaissances théoriques en matière de plaidoyer pour les animateurs qui encadrent les EJM pour les aider à avancer et progresser, de façon logique, à travers les différentes étapes du cycle planifié du plaidoyer tout en s'assurant de la participation effective des EJM.

De plus des outils sont proposés pour les animateurs des EJM afin qu'ils puissent faciliter des sessions de travail avec des groupes d'EJM pour que ces derniers puissent effectivement identifier les problématiques qui les concernent, initier et mettre en œuvre de manière participative des interventions de plaidoyer pour le respect de leurs droits.

<sup>1</sup> Parfois dénommés " aînés protecteurs" comme en Côte d'Ivoire par exemple.

# COMMENT LA BOÎTE À OUTILS EST-ELLE STRUCTURÉE ?

La boîte à outils est organisée selon trois chapitres avec les sections suivantes :

## Chapitre

1

### Contexte et théorie sur le plaidoyer

- La première section décrit la problématique des enfants et jeunes en mobilité en Afrique.
- La seconde section introduit le cadre légal international relatif aux droits de ces enfants et jeunes
- La troisième section de la boîte à outil introduit les aspects théoriques du cycle de plaidoyer

## Chapitre

2

### L'importance de la participation des enfants et des jeunes

- La quatrième section expose l'importance de la participation des enfants et des jeunes dans les activités de plaidoyer qui les concernent
- La dernière section introduit quelques guides de plaidoyer développés par d'autres organisations.

## Chapitre

3

### Outils sur le plaidoyer pour animer des groupes d'enfants et des jeunes

- Enfin le dernier chapitre présente une série d'outils pratiques à mettre en œuvre avec les enfants et jeunes afin qu'ils puissent pleinement participer à des interventions de plaidoyer qui les concernent en suivant les différentes étapes de conception et mise en œuvre d'actions de plaidoyer.

## DÉFINITIONS

**Enfant :** La définition de l'enfant utilisé est celle de l'article premier de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), à savoir : « *tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* ».

**Jeune :** Le terme « jeune » n'est pas défini en droit international. Toutefois, les Nations Unies utilisent ce terme comme postulat de travail pour désigner une jeune personne âgée de 15 à 24 ans. La charte Africaine de la Jeunesse prends en compte dans sa définition, les jeunes de 15 à 35 ans

**Les enfants et jeunes en mouvement (EJM)** sont définis<sup>2</sup> comme des enfants qui ont déménagé de leur lieu de résidence habituel vers un autre lieu à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays, ou qui ont été confiés par leurs parents à un tuteur (enfant confié), volontairement ou involontairement, accompagnés ou non de leurs parents, soignants ou familles en tant que personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, réfugiés, demandeurs d'asile, migrants économiques ou victimes de la traite, susceptibles de souffrir ou susceptibles de subir l'exploitation, les abus, la négligence ou la violence.

---

2 la Cartographie des Enfants en Mouvement en Afrique (CAEDBE), 2018





**CONTEXTE ET THEORIE  
DU PLAIDOYER**

# 1 - PROBLÉMATIQUE DES ENFANTS CONCERNÉS PAR LA MOBILITÉ (POUR QUI PLAIDONS NOUS ?)

Selon la Cartographie des Enfants en Mouvement en Afrique, élaborée par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-Etre de l'Enfant en 2018, « *au total, entre 2015 et 2017 environ 18,2 millions d'enfants se sont déplacés sur le continent africain. [...] Le nombre de mouvements non documentés (par exemple, les déplacements saisonniers dans des espaces permettant la libre circulation des personnes) n'étant pas pris en compte, cela signifie que l'échelle du mouvement peut*

La mobilité des enfants en Afrique de l'Ouest est motivée par des multiples facteurs : les raisons économiques, l'éducation, le contexte social, la famille et la violence domestique, les conflits et l'insécurité, le changement climatique ou l'insécurité alimentaire en sont les principaux.

Tenant compte de la faiblesse des systèmes de protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest, de la faible coordination régionale ou transnationale entre les services et les institutions étatiques qui doivent veiller au respect des droits des enfants, ainsi que du

manque d'articulation entre les acteurs formels et non formels sur les routes migratoires, les défis en matière de protection des enfants en mobilité s'avèrent très importants, plus encore dans des contextes transnationaux ou transfrontaliers.

Les conclusions de la cartographie des enfants ont mis en lumière les principaux défis auxquels sont confrontés les enfants en mouvement (EJM) en Afrique, notamment la discrimination, les arrestations, la détention et l'expulsion arbitraires, la maltraitance et la torture, la perte d'identité, de nom et de nationalité, le manque d'accès à l'éducation et aux possibilités économiques, le travail des enfants, la traite, la contrebande et l'exploitation, la violation du droit à une famille, à la protection et à la prise en charge par les parents, ainsi que le refus de services médicaux. L'étude souligne notamment que la plupart des droits fondamentaux des enfants en mouvement,



y compris leur intérêt supérieur, ne sont pas protégés ou font alors l'objet d'abus tacites.

L'étude régionale<sup>4</sup> sur les Profils des Enfants et Jeunes Migrants et la cartographie des acteurs et services de protection des enfants en Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Gambie et Sénégal, indique les besoins et vulnérabilités suivants selon les différents profils d'EJM.

PROFILS	VULNÉRABILITÉS	PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES	BESOINS CONSTATÉS
<b>PROFIL 1 : EJM DE RETOUR</b>	Traumatismes liés aux violences, abus et discriminations soufferts pendant le voyage.	Prise en charge psychologique.  Appui en capital pour commencer une activité.	Appui psychosocial. Accès aux loisirs.
	Faiblesse psychologique due au sentiment d'échec (retour non souhaité, manque d'appui de la famille et de la communauté).	Formation professionnelle en adéquation avec leurs aspirations personnelles.	Médiation familiale.
	Manque de perspectives : pas d'occupation ou formation professionnelle non adaptées aux souhaits des jeunes.	Ceux qui se sont lancés dans des études coraniques après leur retour de migration ont tendance à focaliser leurs besoins sur le succès de leurs études (livres, temps pour étudier).	Formations professionnelles qualifiantes correspondant aux aspirations des jeunes.
	Jeunes femmes avec enfants.	Appui à l'assistance aux enfants à charge.	Structures de placement pour mères avec enfants.  Sensibilisations pour le changement de mentalités sur la perception des « mères célibataires ».

PROFILS	VULNÉRABILITÉS	PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES	BESOINS CONSTATÉS
<b>PROFIL 2 :</b> <b>EJM ETUDIANTS (PRINCIPALE- MENT TALIBES)</b>	Enfants victimes de traite à des fins d'exploitation par la mendicité ou le travail forcé.	Matériel d'étude (le plus souvent des livres d'études coraniques).  Nourriture et vêtements.	Prise en charge des enfants talibés pour qu'ils ne soient plus victimes de mendicité et travail forcé.
	Enfants et jeunes de la rue (ceux qui ont fugué de l'école coranique).	Rentrer dans leur famille (ceux qui ont fugué ne veulent pas vivre en centre et préfèrent retourner dans la rue).	Accompagnement psychosocial au niveau de la rue (création de liens de confiance).
	Rupture familiale et manque d'affection.		Médiation familiale.  Organisation de temps récréatifs.
	Enfants placés en centre, sans perspectives d'avenir (ceux qui ont fugué de l'école coranique).		Appui psychosocial. Projets de vie individualisés.
	Enfants qui subissent tous types de violences et d'abus.		Changement de comportement des maîtres coraniques. Éducation à la non-violence des disciples plus âgés.



PROFILS	VULNÉRABILITÉS	PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES	BESOINS CONSTATÉS
<b>PROFIL 3 :EJM TRAVAILLEURS</b>	Les filles sont plus vulnérables face au risque d'exploitation (elles sont plus invisibles).	Appui en matière de logement, nourriture et vêtements.  Accompagnement auprès de leur famille pour « demander pardon » (Ceux qui sont partis sans prévenir et ont souvent volé une somme d'argent pensant pouvoir rembourser un jour »).	Création des espaces ouverts aux enfants et jeunes pour faciliter l'identification de ces filles.
	Enfants non scolarisés.	Rentrer dans leur famille. Appui en argent ou en travail. Jouer et faire la fête.	Créer des passerelles vers le système scolaire formel.
	Enfants et jeunes qui ne réussissent pas à développer une activité économique : sans occupation, mendicité, prostitution.		Prise en charge. AGR ou transfert d'argent (comme mesures de protection sociale).
	Enfants et jeunes qui vivent dans la rue.		Faciliter l'accès à des foyers de jeunes en collocation.  Développer des familles d'accueil protectrices pour les enfants.



## 2 - Le CADRE NORMATIF INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DES EJM

**Au niveau international, il existe un cadre normatif de protection des droits des enfants et des EJM mais qui n'est malheureusement pas toujours mis en œuvre pleinement.**

**La Convention Internationale des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) de 1989<sup>5</sup>**, a été ratifiée par tous les pays africains membres des Nations Unies. Cette convention est juridiquement contraignante pour les États signataires, qui s'engagent à défendre et à garantir les droits de tous les enfants sans distinction et à répondre de ces engagements devant les Nations unies.

La convention met en avant quatre principes fondamentaux concernant les enfants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre et se développer ainsi que le respect des opinions de l'enfant. Trois protocoles facultatifs ont été ajoutés au texte principal. Le premier vise à protéger les enfants contre le recrutement dans les conflits armés, le deuxième concerne la vente d'enfants (à des fins de travail forcé, adoption illégale, don d'organes...), la prostitution ainsi que la pornographie mettant en scène des enfants. Le troisième définit la procédure internationale qui permet à tout enfant de déposer une plainte pour violation de ses droits, directement auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, lorsque tous les recours ont été épuisés au niveau national.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, composé d'experts indépendants, contrôle la mise en œuvre de la convention, en examinant les rapports que les États s'engagent à publier régulièrement dès lors qu'ils ont ratifié le traité.

**La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) de 1990<sup>6</sup>**, principal instrument d'établissement de normes pour les droits et le bien-être de l'enfant en Afrique, garantit les principes et droits de la CIDE ainsi que d'autres. La CADBE partage beaucoup de points communs avec la CIDE, la teneur de la Charte reflète la situation des enfants africains et comble certaines lacunes de la CIDE, telles que la protection des enfants déplacés internes, la protection des droits des enfants vivants sous l'apartheid et la protection contre les pratiques sociales et culturelles néfastes.

---

5 <https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/>

6 <https://au.int/fr/treaties/charte-africaine-des-droits-et-du-bien-etre-de-lenfant>



La CADBE ne mentionne pas spécifiquement les enfants en mouvement en tant que catégorie générale, mais elle contient des dispositions dans l'article 23, qui traitent directement de la situation de certaines catégories d'enfants, telles que les enfants réfugiés qui s'appliquent également, mutatis mutandis aux enfants déplacés.

## La charte Africaine de la Jeunesse

L'Union Africaine a élaboré plusieurs politiques et programmes de développement de la jeunesse au niveau continental visant à faire en sorte que le continent tire profit de son dividende démographique. Au nombre de ces politiques, figurent la Charte africaine de la jeunesse, le Plan d'action de la Décennie de la jeunesse et la Décision de Malabo sur l'autonomisation des jeunes, qui sont toutes appliquées dans le cadre des divers programmes de l'Agenda 2063.

La Charte africaine de la jeunesse vise à protéger les jeunes contre la discrimination et leur garantit la liberté de circulation, de parole, d'association, de religion, de propriété et autres droits humains, tout en s'engageant à promouvoir leur participation dans la société.

Le Plan d'action de la Décennie de la jeunesse s'articule autour de cinq grands domaines prioritaires, à savoir :

- Éducation et développement des compétences ;
- Emploi et entrepreneuriat des jeunes ;
- Gouvernance, paix et sécurité ;
- Santé des jeunes et droits en matière de santé sexuelle et reproductive ;
- Agriculture, changement climatique et environnement.

La **nouvelle stratégie globale de l'Union Européenne (UE) sur les droits de l'enfant de 2017 et la garantie européenne pour l'enfance**<sup>7</sup> sont des initiatives majeures de la Commission européenne visant à mieux protéger tous les enfants, à les aider à exercer leurs droits et à les placer au cœur de l'élaboration des politiques de l'UE. Ces deux initiatives sont le fruit de vastes consultations avec les citoyens, les parties prenantes et, surtout, plus de 10 000 enfants.

---

<sup>7</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee\\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee_fr)



Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la **Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants**. La Déclaration de New York réaffirme l'importance du régime international applicable aux réfugiés et comporte un vaste éventail d'engagements pris par les États membres à renforcer et à améliorer les mécanismes de protection des personnes qui se déplacent. Elle a ouvert la voie à l'adoption de **deux nouveaux pactes mondiaux en 2018 : un pacte mondial sur les réfugiés et un pacte mondial pour des migrations sûres<sup>8</sup>, ordonnées et régulières.<sup>9</sup>**

Au vu du cadre normatif décrit ci-dessus, les États ont l'obligation de veiller à ce que les enfants en mouvement soient intégrés dans les communautés d'accueil afin de garantir la réalisation effective de leurs libertés fondamentales et de leurs droits fondamentaux et leur garantir un accès aux services socio-économiques à égalité avec les citoyens du pays. Ces pactes mondiaux rappellent que les réfugiés et les migrants jouissent des mêmes libertés fondamentales et droits de l'homme universels, qui doivent être respectés, protégés et exercés en toutes circonstances.

Afin de sensibiliser et de responsabiliser les détenteurs d'obligations, responsables d'assurer la réalisation des droits des enfants concernés par la mobilité et des autres enfants touchés par la migration, de nombreuses organisations de la société civile ont développé **l'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux**.<sup>10</sup> Cette initiative coorganisée par Terre des Hommes et Save the Children vise à garantir le respect et l'exercice des droits des enfants concernés par la mobilité ou touchés par la migration.



L'initiative se fonde sur les six domaines clés suivants relatifs aux droits de l'enfant, définis dans la Déclaration de New York pour les Réfugiés et les Migrants :

1. non-discrimination et intégration ;
2. priorité garantie de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
3. accès aux services garanti pour les enfants ;
4. fin de la détention des enfants migrants ;
5. promotion de solutions durables ;
6. protection de l'enfance.

8 <https://www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york-pour-les-refugies-et-les-migrants.html>

9 La Déclaration de New York adoptée en septembre 2016 a donné naissance à deux pactes : l'un sur les réfugiés et l'autre sur les migrants. Les deux Pactes sont des accords de nature volontaire et ne sont pas des instruments juridiquement contraignants.

10 <https://www.childrenonthemove.org/fr/>



Exemples de mention du droit à l'éducation dans le pacte mondial sur la migration concernant les EJM

**Objectif 5 : Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples**

Établir à l'échelle nationale et régionale des dispositifs permettant l'admission et le séjour pour une durée appropriée, par compassion, pour des motifs humanitaires ou compte tenu d'autres considérations, de migrants contraints de quitter leur pays d'origine en raison d'une catastrophe naturelle soudaine ou d'autres situations précaires, ou améliorer les pratiques ayant déjà cours dans ce domaine, par exemple en offrant à ces migrants des visas humanitaires et des parrainages privés, en donnant à leurs enfants accès à l'éducation et en leur délivrant des permis de travail temporaires tant qu'il ne leur sera pas possible de s'adapter à la situation ou de rentrer dans leur pays d'origine ;

**Objectif 15 : Assurer l'accès des migrants aux services de base**

Assurer l'accès des migrants jeunes et en bas âge à une éducation équitable et de

qualité, et faciliter l'accès à la formation continue, notamment en renforçant les capacités des systèmes éducatifs et en assurant un accès non discriminatoire aux programmes de développement du jeune enfant, à l'éducation classique et à l'enseignement non traditionnel pour les enfants qui n'ont pas accès au système classique, à la formation professionnelle et à la formation en cours d'emploi, à l'enseignement technique et à la formation linguistique, ainsi qu'en encourageant les partenariats avec toutes les parties susceptibles d'appuyer cette entreprise.

**Source : Pacte mondial sur la migration. 2018**

La Charte africaine sur les Droits et le Bien-Être de l'Enfant, a fait observer que le caractère obligatoire de l'éducation exige que « les États prennent des mesures positives pour que tous les enfants soient inscrits à l'école ». La Charte africaine sur les Droits et le Bien-Être de l'Enfant a également souligné que l'éducation devrait être disponible, acceptable, accessible et adaptable à tous les enfants.



## 3 - PRÉSENTATION DU CYCLE DU PLAIDOYER

### 3.1 Le Plaidoyer

Le plaidoyer ne consiste jamais seulement à sensibiliser un groupe de personnes ou des institutions à une question, un problème ou une situation. Il s'agit toujours d'essayer de faire évoluer les politiques, les pratiques, les systèmes, les structures, les décisions et les attitudes qui sont à l'origine de la pauvreté et de l'injustice, afin qu'elles soient favorables aux personnes vivant dans la pauvreté. Dans notre cas, il s'agit de faire en sorte que les droits des enfants et jeunes en mobilité (EJM) soient respectés et mis en œuvre.

#### Le plaidoyer consiste à :



Source : Plan International. L'éducation que nous voulons. Boîte à outil de plaidoyer.

### 3.2 Les risques liés aux activités de Plaidoyer

Il est important de savoir que la mise en œuvre d'activités de plaidoyer comporte aussi certains risques. Ces risques sont contextuels et concernent des thématiques sensibles propre à chaque pays.

Le cadre suivant indique des exemples de risques et des moyens de les réduire.

Risque pour :	Nature du risque (exemple)	Plan de contingence (exemple)
<b>Le personnel et les partenaires</b>	Ils risquent d'être ciblés ou victimes de violence après votre prise de parole	Mettez en place des mesures de protection/sécurité
<b>Les programmes de votre organisation</b>	Ils risquent d'être réduits, voire clôturés	Veillez à ce que le personnel et les partenaires du programme connaissent les motifs du plaidoyer, qu'ils soient consultés pour les décisions/messages et qu'ils ont la capacité de bien articuler les messages de plaidoyer.
<b>Les relations avec le gouvernement</b>	Elles risquent d'être tendues  Elles risquent d'être interrompues  Elles risquent de faire perdre son honneur à un allié potentiel	Commencez par exercer des pressions et par négocier.  Veillez à expliquer aux cibles la raison de votre action.  Veillez à la précision de votre analyse du pouvoir
<b>Autres relations, par exemple, avec des ONG, des organismes spécialisés</b>	Les alliés risquent de perdre leur honneur si le plaidoyer critique le travail des autres organisations  Les alliés peuvent se sentir offensés si une étude (sur les évidences des problèmes auxquels sont exposés les EJM) est publiée sans consultation préalable	Veillez à la solidité des preuves et à la rigueur de la qualité  Veillez à communiquer aux alliés votre action en cours et les raisons ; veillez à les impliquer dans la formulation des messages de plaidoyer
<b>Les enfants impliqués dans le plaidoyer</b>	Ils risquent d'être exposés à des abus physiques ou psychologiques (de la part de certains décideurs qui ne souhaitent pas toujours le changement ) pour s'être exprimés sur des sujets conflictuels	N'utilisez pas de vrais noms. Fournissez du soutien continu  Veillez à ce que l'intérieur supérieur de l'enfant reste une considération primordiale  N'impliquez pas les enfants dans le plaidoyer si les risques sont trop élevés
<b>La réputation de votre organisation</b>	Votre réputation professionnelle risque d'être entachée si votre étude n'est pas rigoureuse  L'association avec certains partenaires peut compromettre vos relations avec les autres  Certaines sources de financement risquent d'être compromettantes pour votre légitimité	Veillez à la qualité de votre étude  Vérifiez la réputation de vos alliés et/ou des membres de votre coalition  Examinez les sources de financement

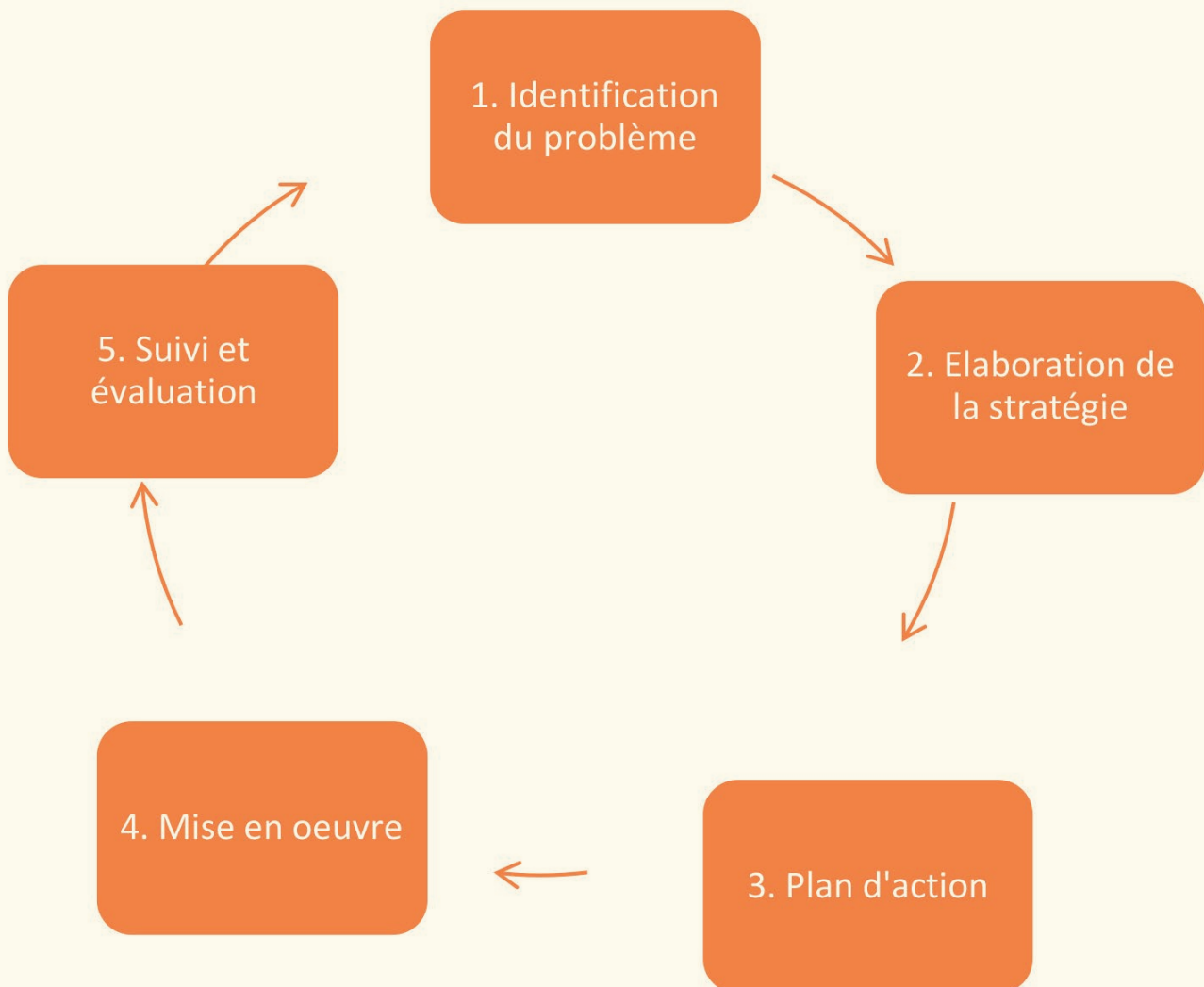
Source : Save the Children, Guide du plaidoyer, 2007



### 3.3 Le cycle et les éléments clés d'une stratégie de plaidoyer

Le cycle du plaidoyer ne diffère pas beaucoup du cycle de gestion de projet. Les principales différences concernent l'objectif du projet, qui vise le changement de politique et les activités qui sont très spécifiques. Autrement, le cycle général peut être résumé en différentes phases : l'identification du problème, l'élaboration de la stratégie, la détermination d'un plan d'action, la phase de mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Figure 1. Le cycle du plaidoyer



ETAPES	DESCRIPTION DE L'ETAPE
<b>Identification du problème</b>	<p>Exemples de problèmes auxquels doivent faire face les EJM:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les problèmes rencontrés par les EJM ne sont pas encore pleinement reconnus par les institutions publiques et pas suffisamment pris en compte dans les politiques nationales.</li> <li>• Actions insuffisantes pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la mobilité des EJM.</li> <li>• Les principes humanitaires et le droit des EJM sont ignorés. Etc.</li> </ul>
<b>Elaboration de la stratégie de plaidoyer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser le problème et le contexte</li> <li>• Déterminer les buts de changement et les objectifs spécifiques</li> <li>• Réaliser une analyse des parties prenantes et du pouvoir</li> <li>• Identifier les cibles et les alliances</li> <li>• Définir les messages de plaidoyer, le lieu et le moment opportuns pour influencer</li> <li>• Définir les tactiques utilisées pour influencer efficacement</li> </ul>
<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détailler les activités à mettre en œuvre par objectif spécifique et/ou par cible et/ou par événement</li> <li>• Etablir un chronogramme</li> <li>• Mobiliser des ressources (RH, financements etc.) pour la mise en œuvre</li> </ul>
<b>Mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des activités déterminées par le plan d'action</li> <li>• Mise en œuvre des activités de recherche, de capitalisation, de collecte de données.</li> <li>• Plaidoyer auprès des acteurs clés du gouvernement, bailleurs, Nations Unies</li> <li>• Construction d'alliances avec d'autres ONG ou associations.</li> <li>• Médiatisation du travail et mobilisation du public pour qu'il soutienne les messages et votre positionnement.</li> </ul>
<b>Suivi et Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte de données sur les activités du plaidoyer (processus et résultats)</li> <li>• Suivi et évaluation des indicateurs mesurables et quantifiables qui vont vous permettre de vous assurer que votre stratégie de plaidoyer est efficace ou pas.</li> <li>• Révision envisageable des activités, du plan ou de la stratégie si nécessaire.</li> </ul>

Source : Adapté de "Boîte à outil de plaidoyer d'Action Contre la Faim"



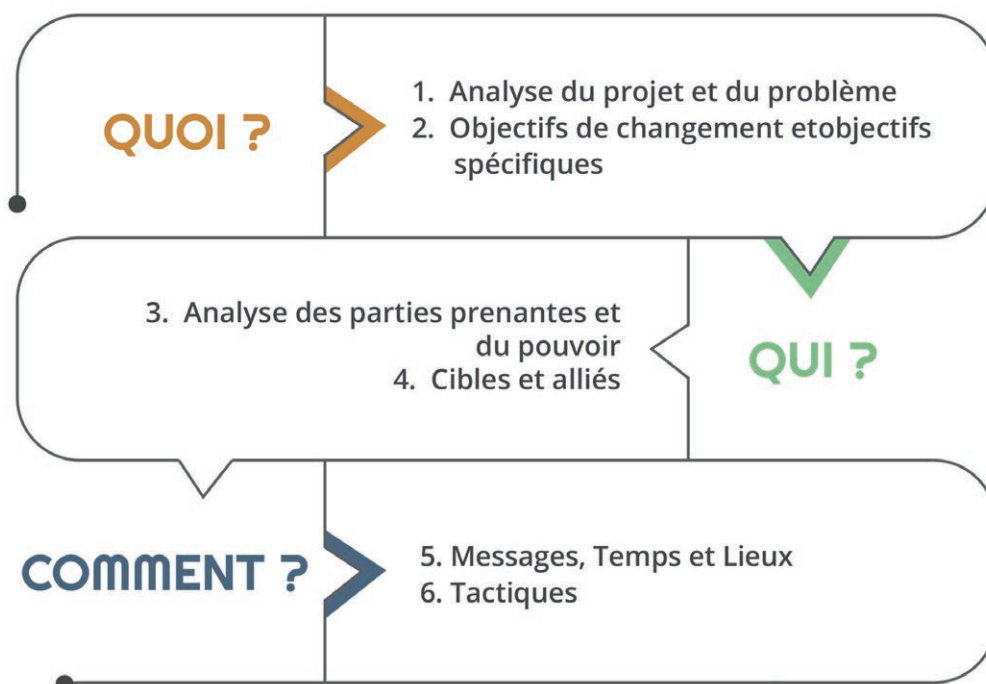


### Les éléments clés d'une stratégie de plaidoyer :

- **QUOI ? Quel changement voulons nous apporter dans la vie des EJM ?** Il s'agit ici de déterminer ce qui ne va pas et ce qui a besoin de changer (analyse du contexte et du problème). Il est important de fournir des éléments de preuves solides et d'être clair sur ce qui doit être stoppé, en comparaison avec ce qui doit changer, et quelles solutions alternatives peuvent être adoptées (buts de changement et objectifs)
- **QUI peut faire advenir le changement ?** il s'agit de s'interroger sur les personnes qui ont le pouvoir de provoquer le changement voulu et les personnes qui peuvent être de potentiels alliés et opposants (analyse des parties prenantes, les cibles et les alliés). Il est également important de comprendre la manière dont les parties prenantes sont impliquées dans la prise de décision et peuvent ou non avoir un rôle dans le changement (analyse des pouvoirs).
- **COMMENT pouvez-vous leur faire effectuer le changement voulu ?** Il s'agit de réfléchir aux stratégies et tactiques potentielles pour influencer ceux qui ont du pouvoir, mais aussi de définir les messages que vous voulez transmettre aux différentes cibles et d'identifier les moments et les lieux les plus opportuns pour défendre vos idées et votre plaidoyer pour un changement.

Dans les sections à venir, nous allons voir maintenant plus en détails les différentes étapes qui composent une stratégie de plaidoyer. Dans les annexes, vous trouverez les outils et activités que vous pouvez mener avec les EJM afin qu'ils participent pleinement à l'élaboration et la mise en œuvre de votre stratégie de plaidoyer.





L'outil 2 à la fin de ce guide indique une activité à faire avec les enfants pour les sensibiliser au plaidoyer.

### 3.4 Analyse des problèmes

Ci-dessous les questions que nous devons nous poser pour faire une bonne analyse des problèmes rencontrés par les EJM. Comme indiqué dans la boîte des outils en annexe, les EJM devront être impliqués dans l'identification de leurs problèmes.

#### Identifier le problème et sélectionner les principales questions

- Quel est le problème majeur des EJM auquel nous voulons répondre ? Quelles sont les causes les plus importantes de ce problème ? Ces causes sont-elles techniques, économiques, culturelles, politiques ou s'agit-il d'une combinaison des quatre ?
- Le problème est-il relié à la faiblesse du cadre politique, légal ou institutionnel ? Dans ce cas, quelles politiques ou documents stratégiques ont besoin d'être mis en place ou modifiés ? Qui/Quelles institutions en ont la responsabilité ?

- Le problème est-il lié à des lacunes dans la mise en œuvre ? Dans ce cas, quelles pratiques ont besoin d'être changées ? Comment le plaidoyer soutient ce changement ?
- Quels sont les obstacles au changement nécessaire ? (Ex : manque de volonté politique, manque de financement, l'intérêt d'un groupe particulier, organisation institutionnelle, etc.)

Le meilleur moyen de connaître les défis rencontrés par les enfants et jeunes en mobilité, est de leur demander !! L'Outil Numéro 3 du chapitre II vous donne des pistes de réflexion pour aider les enfants et jeunes à exprimer leurs besoins et problèmes.

### **Comprendre l'environnement externe du plaidoyer et évaluer nos capacités internes**

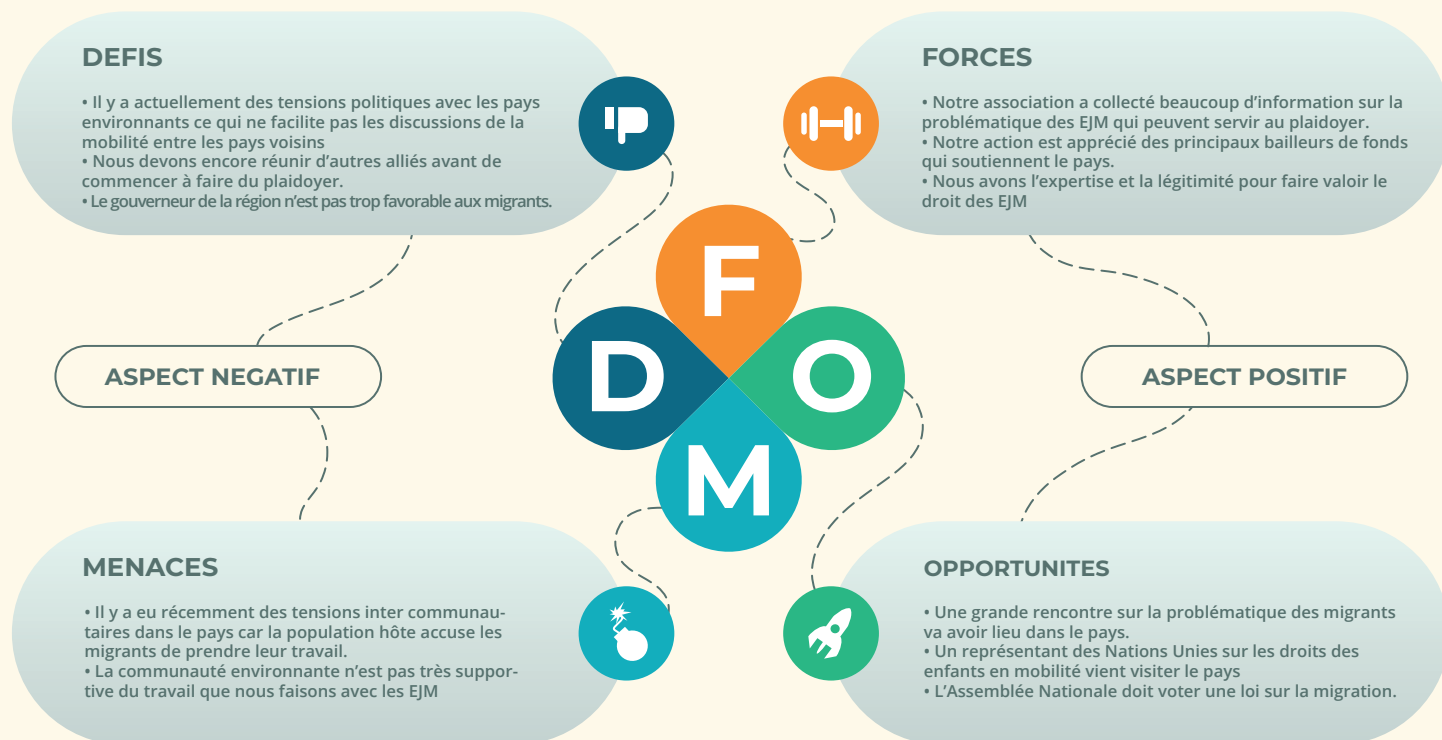
- Forces et faiblesses – internes à notre organisation pour évaluer notre légitimité, crédibilité, redevabilité, capacité et financement à travailler sur cette problématique.
- Est-ce que nous avons de l'expertise dans le domaine ? Quelle est notre valeur ajoutée ? (Ex.: expérience, éléments de preuves en provenance de notre expérience de terrain avec les EJM, légitimité, etc.?)
- En quoi cette problématique que nous avons identifiée est pertinente au regard de notre rôle, mission et nos interventions opérationnelles avec les EJM ?
- De quelle capacité disposons-nous pour nous engager dans cette problématique ?

### **Opportunités et menaces externes à notre association**

- Quelles sont les opportunités que nous pouvons saisir pour provoquer le changement ? (Ex.: processus politique national, calendrier d'événements, attention des médias, initiative internationale, alliances d'acteurs influents, etc.)
- Quels sont les risques potentiels pour notre association si nous nous engageons à faire du plaidoyer sur cette problématique ? Quels sont les facteurs qui peuvent avoir un impact négatif sur notre travail.



Les informations collectées pourront être classées selon le tableau suivant qui comprends quelques exemples :



En lien avec la problématique des EJM, l'analyse des lois, des politiques, des stratégies, des lignes directrices techniques ou des documents budgétaires existants et pertinents dans votre pays, tout comme leur inexistence ou les contraintes dans leur mise en œuvre, est nécessaire pour comprendre quel niveau de priorité est accordé à la problématique par les parties prenantes que vous cherchez à influencer.

<b>LOIS</b>	Les lois sont les principes et les réglementations établis dans le pays, approuvés par le corps législatif, applicables à la population et exécutable par une décision de justice. Les gouvernements qui ont signé les Conventions Internationales des Droits de l'Homme se sont engagés à respecter, à protéger et à satisfaire ces droits.
<b>POLITIQUES</b>	Les politiques soulignent les buts d'un gouvernement ou d'un ministère, les méthodes et les principes qu'il utilisera pour les réaliser. Il peut être nécessaire d'adopter une loi permettant au gouvernement de mettre en place les cadres légaux et institutionnels permettant la réalisation de leurs buts. Les lois doivent être guidées par la politique actuelle du gouvernement.



<b>STRATEGIES</b>	Les stratégies soulignent les lignes d'action générales pour réaliser les buts et objectifs fixés dans les politiques gouvernementales. Les politiques et les stratégies sont des documents définis sur le long terme et remaniés régulièrement. Les stratégies comprennent les considérations et les contraintes institutionnelles, sociales, économiques et techniques, et font référence à celles qui devraient être impliquées, et au moment où l'action devrait être entreprise.
<b>PLAN D'ACTION</b>	Les plans d'action sont des documents opérationnels qui décrivent les activités concrètes qui seront mises en place pour réaliser les documents politiques et stratégiques, par qui et dans quelles périodes de temps. Ils devraient aussi contenir les conditions budgétaires détaillées ainsi que les risques potentiels et les stratégies d'allègement. Ce sont habituellement des documents sur le court terme, remaniés régulièrement pour s'adapter à l'évolution du contexte.
<b>LIGNES DIRECTRICES</b>	Les lignes directrices et les protocoles (les termes sont en général interchangeables) sont des documents qui ont pour but de guider les décisions portant sur des problématiques techniques, définissent des critères et facilitent une approche standardisée.

Source : Adapté de "Boîte à outil de plaidoyer de Action Contre la Faim"

## 3.5 Objectifs de changement

### 3.5.1 Analyse de l'arbre des problèmes

Afin de mieux comprendre votre enjeu et problème, vous pouvez créer une représentation visuelle indiquant ses causes profondes et ses conséquences.

#### 1. Dessinez un arbre de problèmes en montrant les causes et les effets

- Identifiez le problème central. Par exemple, le châtiement corporel et humiliant à l'école des enfants (voir figure 2 p. 31).
- Procédez à un remue-méninge afin d'élaborer une liste des causes et des conséquences de ce problème. Les problèmes et les causes sont souvent trouvés difficiles à différencier. Pour vous aider à créer le lien, il vous suffit de répéter la question « pourquoi ? » à chaque fois. Exemple : « Le châtiement corporel représente un grave problème pour les enfants » « Pourquoi ? » « Car il constitue une méthode traditionnelle chez les enseignants pour gérer une classe » « Pourquoi ? » « Car ils ne connaissent pas d'autres méthodes. » « Pourquoi ? », etc.



- Classez les listes des causes et des conséquences par ordre d'importance.
- Identifiez les causes les plus directes. Comme l'illustre l'exemple indiqué à la page suivante, l'une des causes directes est son acceptation parmi le corps enseignant comme une pratique normale. Identifiez ensuite les combinaisons de facteurs qui aboutissent à cette cause.
- Organisez les causes et les effets en arbre de problèmes dans lequel les causes sont représentées par les racines et les effets sont représentés par les branches. Discutez des liens existants entre les racines et les branches. Certains liens causaux vous apparaîtront clairement, indiquant une seule direction, tandis que d'autres peuvent s'avérer plus complexes.
- Vous verrez alors clairement quelles sont les causes que vous pouvez traiter en travaillant directement avec les enfants et les personnes qui en ont la charge et quels sont celles que vous pouvez traiter par le plaidoyer.



**Note importante :** L'Outil 3 (en annexe) vise à aider les EJM à formuler leurs problèmes/besoins de protection. L'analyse de l'arbre des problèmes devra donc s'inspirer des problèmes identifiés par les EJM.

## 2. Servez-vous de l'arbre des problèmes pour déterminer vos buts et vos objectifs

Transformez l'arbre des problèmes en arbre de solutions en faisant de chaque problème un enjeu. Si, par exemple, « ignorance générale des conséquences négatives du châtime<sup>n</sup>t corporel » constitue une cause, vous devez alors écrire dans la case de solution : « compréhension générale des conséquences négatives du châtime<sup>n</sup>t corporel ».

Procédez de la même façon avec les conséquences. Ainsi à l'effet « les enfants abandonnent les études » correspondra la solution « réduire le taux de décrochage scolaire ». Cette méthode vous permet de mieux identifier vos objectifs et vos indicateurs, bien que tous les objectifs ne soient pas nécessairement pertinents pour votre projet.

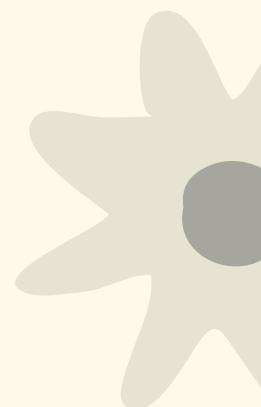
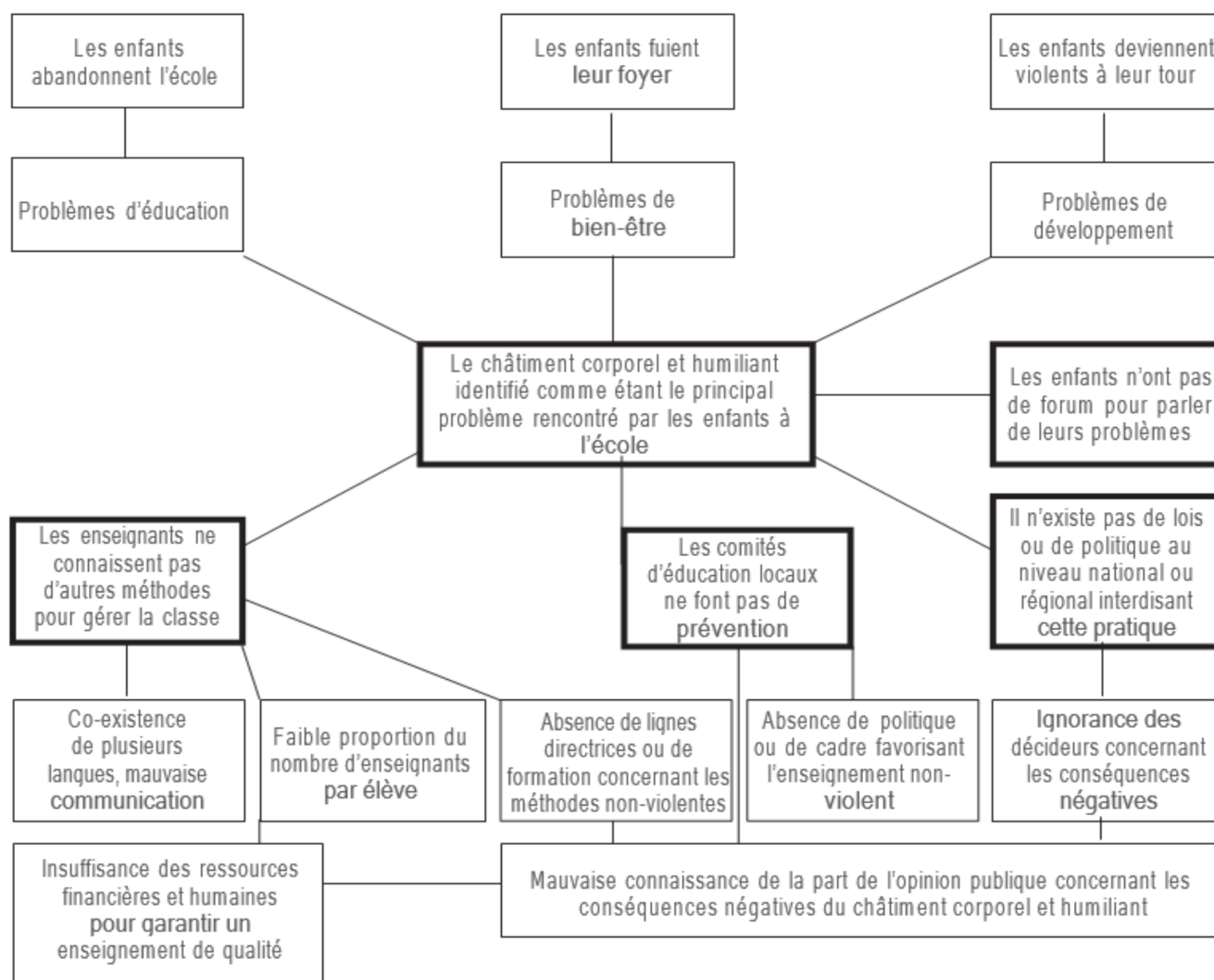




Figure 2. Exemple d'arbre des **problèmes** relatifs au châtime<sup>nt</sup> corporel à l'école

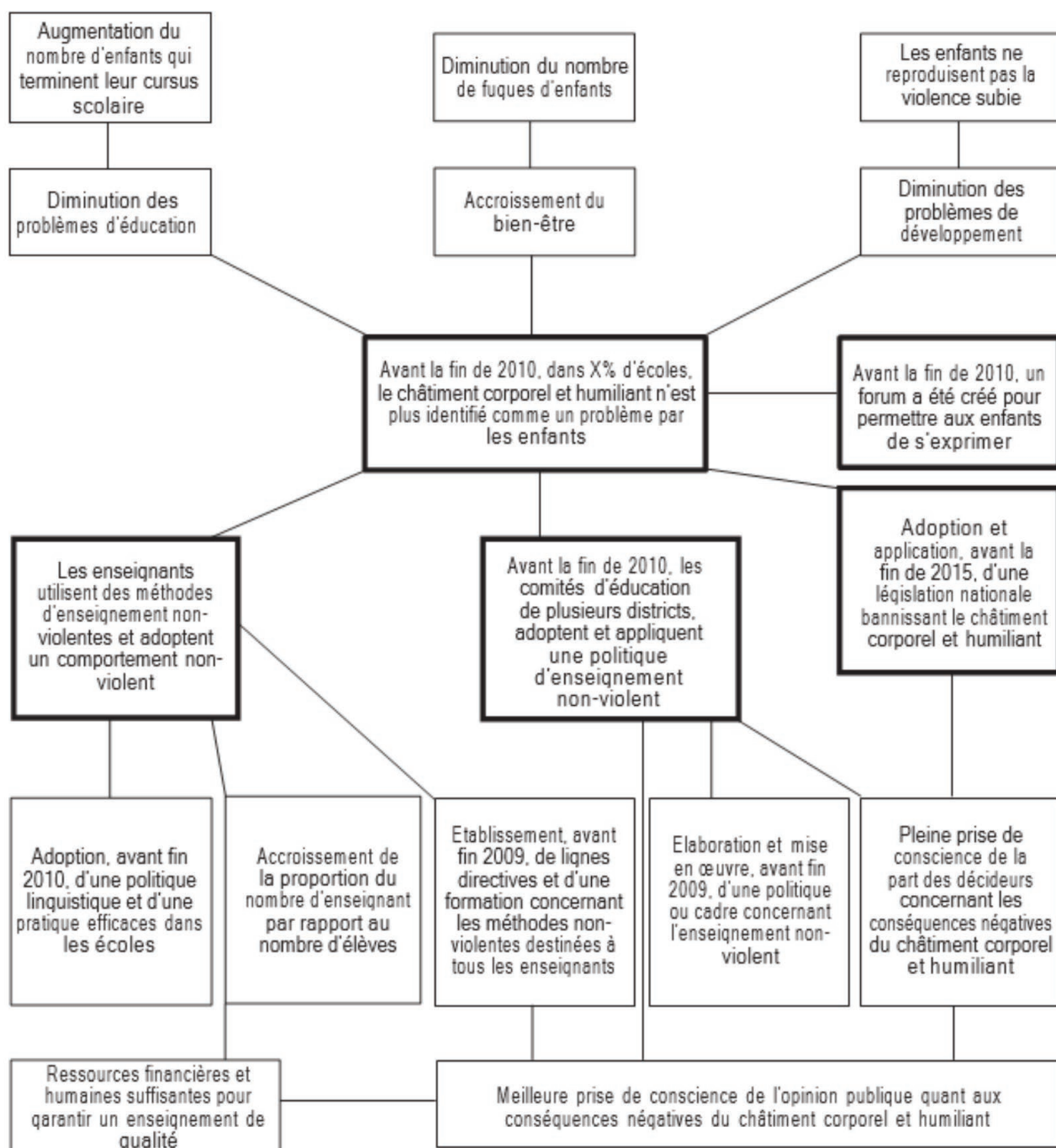


Source : Save the Children. Guide du plaidoyer. 2012

**REMARQUE:** Il s'agit d'un simple exemple. Il existe bien d'autres causes et effets, ainsi que d'autres liens entre les causes.



Figure 3. Exemple d'arbre **des solutions** sur les châtiments corporels à l'école



Source : Save the Children. Guide du plaidoyer. 2012

**REMARQUE :** Les cases tracées en caractère gras pourraient être développées en objectifs de plaidoyer



### 3.5.2 Formuler un objectif de plaidoyer

Alors que les buts de changement seront globaux et formulés comme une vision du changement, les objectifs de plaidoyer devraient être aussi précis que possible. Les objectifs de plaidoyer contribuent à la réalisation de votre but de changement. Il peut y avoir un ou plusieurs objectifs spécifiques et chacun d'entre eux doit être **SMART** (**S**pécifique, **M**esurable, **A**ccépté, **R**éalisable, **T**emporellement défini). De cette manière, leur suivi sera plus facile, tout comme l'évaluation de leur réalisation ou non. Les buts de changement et des objectifs de plaidoyer devraient être classés en différentes catégories, selon qu'ils sont politiques, institutionnels ou concernent des changements de pratiques.



Les objectifs du Plaidoyer doivent répondre aux questions suivantes :

- Quel(s) changement(s) avez-vous l'intention d'apporter/de réaliser ? Qu'est-ce qui vous en empêche ?
- Quelle solution proposez-vous ?
- Qui peut faire advenir le changement ?
- Quand l'objectif devrait-il être atteint ?

Table 1. Exemple d'objectif de changement

Identification du problème	Il n'y a pas assez de ressources financières allouées par l'Etat pour soutenir les services et organisations qui appuient les EJM
Objectif de changement	Un financement adéquat et pérenne est disponible pour soutenir les EJM dans le pays.
Objectifs de plaidoyer	<ol style="list-style-type: none"><li>1. En 2025, un programme spécifique aux EJM est inclus dans la révision du plan de développement de la Protection de l'enfance par le Ministre de la Protection des enfants, y compris un budget dédié pour cette problématique</li><li>2. En 2025, les associations d'aide aux enfants et jeunes en mobilité voient leur budget augmenté grâce à une subvention de l'Etat qui vient en complément des fonds reçus par les ONGI.</li></ol>

### 3.6 Analyse des parties prenantes (cibles et alliés)

Une fois le but et les objectifs du plaidoyer définis, vous devez comprendre de quelle manière le processus de prise de décision politique s’insère dans l’organisation/institutions/département de l’Etat que vous ciblez, quelles personnes ou parties prenantes ont le pouvoir de faire advenir le changement que vous souhaitez et de quelle façon il est possible de les influencer pour qu’ils changent.



#### Définition de partie prenante

Une partie prenante est une personne ou un groupe de personnes qui a quelque chose à gagner ou à perdre dans l’aboutissement d’un projet ou d’un processus planifié, et qui peut avoir une grande influence sur le projet ou le processus en question. Entreprendre une analyse des parties prenantes vous aidera à identifier, les individus ou les groupes qui ont un intérêt lié à votre problématique de plaidoyer, les alliés et les opposants. Cela vous aidera également à prioriser ceux qu’il vous faut cibler

Tableau 2. Type de parties prenantes

Institutions Nationales	Partenaires Techniques et financiers	Initiative Mondiale	Société civile	Monde universitaire	Secteur privé
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministères et divisions administratives</li> <li>Administrations et organismes techniques</li> <li>Parlement</li> <li>Leaders politiques</li> <li>Autorités locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux, privés, fondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiative pour les droits de l’enfant dans les pactes mondiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Médias</li> <li>Organisations religieuses</li> <li>Organisations des jeunes</li> <li>Mouvements sociaux</li> <li>Syndicats des travailleurs</li> <li>ONGs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecoles et Universités</li> <li>Institut de recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprises Nationales et Internationales</li> <li>Organismes professionnels</li> <li>Institutions financières</li> <li>Organisations d’agriculteurs</li> <li>Petits commerçants</li> </ul>

Source : Adapté de “Boîte à outil de plaidoyer de Action Contre la Faim”





Nous devons nous poser les questions suivantes au sujet des parties prenantes.

- Qui sont les parties prenantes au regard de votre problématique ? Ex.: Quels acteurs ont quelque chose à perdre ou à gagner quant au résultat du processus ?
- Quel degré d'influence ont-ils ?
- Quelle est leur position ou attitude vis-à-vis de la question ? A quel point sont-ils en accord ou en désaccord avec vous ?
- De quelle façon les différents acteurs sont impliqués dans la prise de décision (officiellement ou non) ?
- Quelles sont les opportunités de contribuer officiellement à la prise de décision ou de l'influencer officieusement ?
- Quels acteurs ont le pouvoir de résoudre le problème ou de réaliser nos objectifs, et par conséquent qui voulons-nous influencer ?
- Quels acteurs sont les plus susceptibles de nous soutenir ? Qui peut nous aider à les influencer ?
- Qui peut s'opposer au changement que nous souhaitons réaliser et pour quelle raison ?

Le processus d'élaboration d'une politique, d'un document stratégique ou de lignes directrices, est en général long et implique beaucoup d'acteurs : cela peut comprendre des négociations entre différents ministères et entre différentes divisions au sein d'un ministère, et impliquer des bailleurs et des partenaires techniques actifs dans le secteur, des instituts de recherche, des organisations du secteur privé, des syndicats et des organisations de la société civile, etc. Les consultations officielles des parties prenantes peuvent être organisées par les responsables et la problématique peut être mise à l'agenda d'un groupe de travail sectoriel ou de coordination. Même en l'absence de processus officiel, il y a toujours des possibilités pour influencer le résultat final, dans la mesure où vous restez informé des personnes impliquées et du moment où elles le sont.



Obtenir cette information demande d'être en contact avec les acteurs et les informateurs clés qui font partie du processus et qui sont disposés à collaborer avec vous. Parfois, cette information est partagée avec tous les acteurs concernés durant des réunions de coordination ou dans les groupes de travail sur la protection des enfants. Si ce n'est pas le cas, vous devriez être proactif et entrer en contact avec les fonctionnaires publics, les bailleurs et les autres acteurs clés. Tant que votre organisation est reconnue comme acteur important dans le secteur et que vous démontrez votre volonté de maintenir un dialogue constructif, vous ne devriez pas avoir de difficulté à obtenir cette information.



**L'outil 5** p. 80 à la fin de ce guide indique une activité à faire avec les enfants pour les aider à identifier les cibles et les alliés en relation aux activités de plaidoyer qui seront mises en œuvre.

### 3.7 Messages de plaidoyer

L'élaboration des messages clés est une étape très importante de votre stratégie de plaidoyer. Quand vous élaborerez vos messages, gardez en tête ce que vous voulez obtenir de vos cibles et ce qui peut les faire agir. Par exemple, un représentant d'un ministère peut être déjà au courant de la problématique et donc exiger une information technique détaillée sur la manière dont le changement peut advenir et les bénéfices qu'il pourrait apporter. A un niveau plus élevé, les responsables politiques peuvent être moins attentifs mais avoir besoin d'être au fait des problématiques politiques liées au message de plaidoyer, telles que le montant de l'enveloppe budgétaire d'un bailleur, la capacité du message à augmenter leur popularité auprès de l'électorat ou l'identification de résultats mesurables.

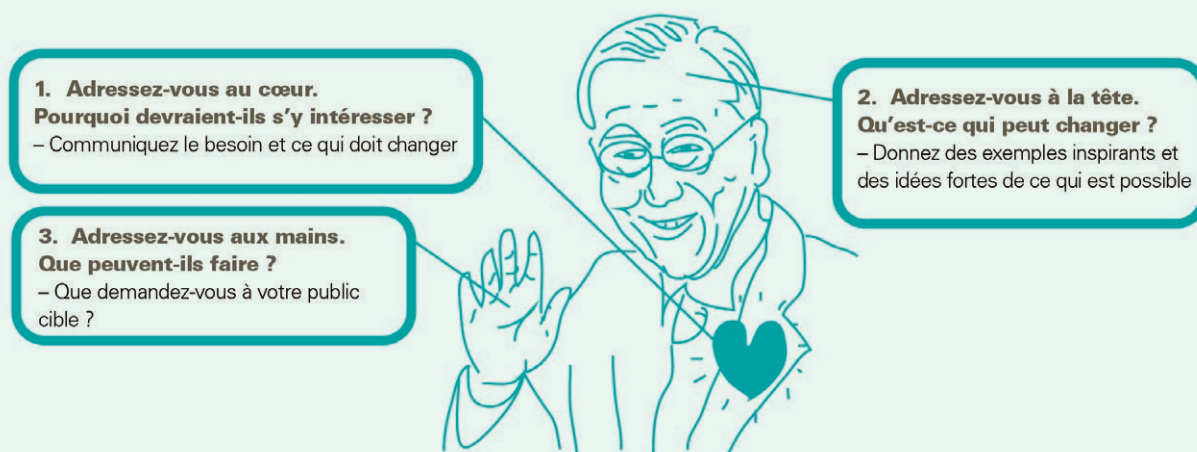
Une fois vos messages définis, le succès de votre travail dépendra largement de votre capacité à être au bon endroit et à vous adresser aux bonnes personnes au bon moment. Il est donc déterminant d'identifier les opportunités et d'avoir la meilleure compréhension possible du processus, des endroits, du temps imparti et des acteurs impliqués. Il est inutile de conduire des recherches ou de publier un document d'information si le document stratégique que vous désirez influencer en est déjà à une étape de non-retour. C'est pourquoi il est important d'avoir une très bonne compréhension du processus de prise de décision et de mener « l'analyse des parties prenantes et du pouvoir ». (Voir étape précédente)



Les rencontres et les conférences sont de bonnes opportunités pour le plaidoyer, puisqu'elles représentent de bonnes occasions pour s'adresser aux cibles clés et à ceux qui ont de l'influence, notamment pendant les pauses café ! Vous pouvez aussi contacter en amont les organisateurs pour demander un créneau sur l'agenda officiel afin de faire une présentation ou organiser une réunion parallèle expliquant les résultats de votre recherche ou les principales recommandations de votre document d'information.

Réfléchissez à la dernière fois que vous avez prêté attention à un problème et que vous avez décidé d'agir parce que quelqu'un vous en avait parlé. Qu'est-ce qui a attiré votre attention ? Qu'est-ce qui vous a poussé à vouloir en savoir plus ?

Dans l'ensemble, les gens sont réceptifs aux messages qui s'adressent au cœur, à la tête et aux mains – voir ci-dessous.



Source : Plan International. Boîte à outil de plaidoyer.





### Points importants à retenir

- En une phrase, quel est le changement que nous voulons faire advenir ? De quelle façon allez-vous exprimer vos messages comme étant des appels au changement ?
- Comment allez-vous adapter vos messages à chaque cible ? Quelle action voulez-vous que chaque cible réalise ?
- Comment faire le meilleur usage des opportunités du calendrier pour porter vos messages (rencontres, sommets, groupes de travail, évènement culturel, etc.) ?
- Les messages du plaidoyer devraient être :
  - Clairs et brefs : utilisez un langage précis et percutant, des verbes à la forme active
  - Simples : soyez sûr que votre message est clairement compris. Evitez le jargon
  - Fondés sur des preuves : sur la base de votre expérience et de vos programmes
  - Orientés vers l'action : énoncez des demandes concrètes au public ciblé et suggérez des solutions adaptées en fonction de chaque public auquel vous vous adressez.



**L'outil 4** p. 76 à la fin de ce guide indique une activité à faire avec les enfants pour les aider à identifier les messages clés.



### 3.8 Tactiques de plaidoyer

Une fois l'identification des cibles, du temps et des lieux réalisés, la manière dont vous allez faire du plaidoyer (tactiques d'influence des cibles) peuvent être mises en place. Mais avant d'aller plus loin, il est utile de souligner que le plaidoyer n'est pas nécessairement synonyme de confrontation.

Au contraire, la plupart du temps, réaliser vos objectifs impliquera un mélange de tactiques telles que identifier et travailler avec des alliés au sein de l'organisation ciblée, influencer et faire du lobbying dans les coulisses, comprendre et accepter quelques-unes des contraintes auxquelles vos cibles sont confrontées, ou se servir de votre connaissance technique de la problématique des EJM pour renforcer les connaissances et capacités de votre cible et accompagner le changement de l'intérieur.

Comment utiliserez-vous les différents modes d'action (expertise, plaidoyer, travail médiatique, mobilisation, partage de votre expertise technique) pour atteindre votre objectif ?

*.....Les messages passent à travers différentes méthodes.....*

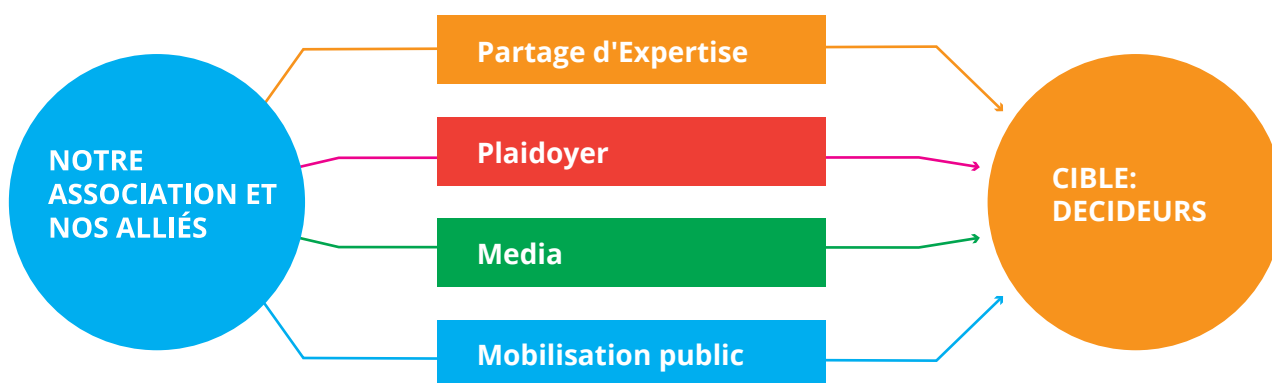


Figure 4. Modes d'action de plaidoyer



Alors qu'en théorie une série d'activités peut être mise en œuvre pour vous faire avancer vers votre objectif de plaidoyer, vous aurez besoin de sélectionner et d'en prioriser certaines, basées sur plusieurs critères tels que le contexte (politique, sécuritaire) et le rapport coût/impact potentiel (certaines activités pourraient demander un budget particulier, d'autres peuvent prendre plus de temps que les autres, etc.). Néanmoins, c'est souvent l'utilisation d'un large éventail d'activités et de tactiques qui vous donnera les meilleures chances de réussir. Les activités que vous aurez sélectionnées devraient être énumérées au sein de votre plan d'action. (Voir étape suivante sur la feuille de route)



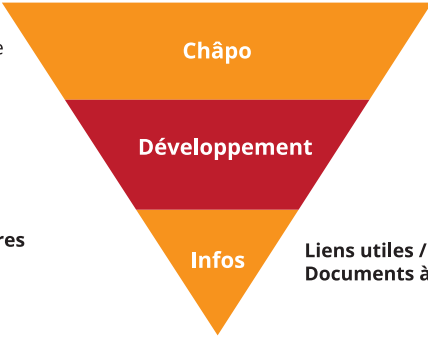
MODES D'ACTION	EXEMPLES D'ACTIVITES
<p style="text-align: center;"><b>PARTAGE D'EXPERTISE</b></p>	<p><b>Publier un dépliant/briefing/rapport basé sur l'analyse des données concernant la problématique des EJM, les preuves, les études</b> comme par exemple la Cartographie des Enfants en Mouvement en Afrique, élaborée par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-Etre de l'Enfant en 2018.<sup>11</sup></p> <p>Une bonne diffusion est essentielle pour s'assurer que les résultats de la recherche/études atteignent les cibles définies: i) Les formats possibles de circulation: exemplaires papiers et électroniques des rapports, fiches d'information, clips vidéo, exposés d'opinion, notes de lobbying, brèves médiatiques, interviews en ligne de l'auteur, etc. ii) Les canaux/réseaux possibles pour la circulation: une circulation directe à destination des cibles via la poste/l'email avec une lettre de motivation, un site web, la presse, les ateliers de groupe, les rencontres, etc.</p> <p><b>Organiser un atelier de travail</b> avec les personnes/organisations appropriées pour les sensibiliser aux défis rencontrés par les EJM.</p> <p><b>Organiser une visite de votre projet/programme</b></p> <p>Vous pouvez aussi apporter <b>un soutien technique, partage d'expérience</b> avec "votre cible" lors d'études techniques ponctuelles, de sessions de formations techniques, de rencontres pour conseiller ou élaborer conjointement des documents techniques ou en impliquant par exemple un bureau de statistique de l'Etat afin de s'assurer que les résultats de l'étude seront plus facilement acceptés.</p>

11

<https://www.medbox.org/document/cartographie-des-enfants-en-mouvement-en-afrique#GO>

MODES D'ACTION	EXEMPLES D'ACTIVITES
<p style="text-align: center;"><b>PLAIDOYER</b></p>	<p><b>Mener une veille stratégique</b> pour comprendre le processus de prise de décision ; identifier la date des événements clés et les dynamiques politiques, identifier les alliés et les opposants et éventuellement les cibles les plus pertinentes pour le plaidoyer à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La lecture de notes et de documents officiels : les stratégies et politiques sectorielles, le budget national, les stratégies et rapports des bailleurs, les rapports des ONG, les documents d'information et les analyses...</li><li>• Les recherches Internet : les newsletters, les filtres Google, les groupes/plateformes thématiques sur Internet, les listes de diffusion, les bulletins d'information, les revues de presse ...</li><li>• La mise en réseau : la participation aux groupes de travail thématiques, les tables rondes, les conférences, les rencontres formelles ou les discussions informelles avec les décideurs ou les informateurs.</li></ul> <p><b>Elaborer un argumentaire / un positionnement</b> pour expliquer quelle position votre organisation (ou coalition) défend sur un sujet particulier. L'argumentaire clarifie la position de l'organisation/coalition et émet des recommandations ou des propositions de changement. C'est donc la base de votre travail de plaidoyer.</p> <p>Exemples de positionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sur une problématique technique : quelle est la vôtre concernant le travail des EJM dans des contextes particuliers ?</li><li>• Sur une procédure politique : que pensez-vous du budget alloué par l'Etat au secteur de la protection de l'enfance cette année ?</li><li>• Sur une initiative particulière : quels éléments pourraient être inclus dans l'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux<sup>12</sup> dans la région du Sahel ?</li></ul> <p><b>Organiser des rencontres directes avec vos cibles</b>, pour convaincre les décideurs et les personnes ayant de l'influence de soutenir votre position et donc d'influencer le résultat du processus de prise de décision.</p> <p><b>Participer à des groupes de travail et de coordination</b> afin d'établir des relations sur le long terme avec d'autres parties prenantes basées sur des intérêts communs (sur vos positionnements, des éléments politiques, la réponse aux besoins urgents des EJM, etc.) afin de partager de l'information et de prendre des décisions communes sur des problématiques spécifiques.</p>



MODES D'ACTION	EXEMPLES D'ACTIVITES
<b>MEDIA</b>	<p><b>Diffuser un communiqué de presse ou organiser une conférence de presse.</b></p> <p>Le communiqué de presse (CP) est un outil médiatique majeur. Il peut avoir plusieurs objectifs : i) Réagir aux nouvelles ou informer à propos d'un prochain évènement (Ex : un discours pendant un sommet). ii) Informer les médias à propos du lancement d'un rapport, d'une campagne, ou d'un projet. iii) Influencer l'agenda d'une négociation ou la position d'un acteur en amont d'une conférence. iv) Rendre visible un message ou une activité parmi le public ou les décideurs.</p> <p>Le but d'un communiqué de presse est d'obtenir une interview (dans un journal, à la radio, ou à la TV) ou d'être cité par les médias ou une agence de presse.</p> <p>Voici les 4 parties qui composent un communiqué de presse :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le titre. Il doit résumer en 1 phrase tout votre communiqué. ...</li><li>• L'accroche du communiqué ou "chapeau" ...</li><li>• Le corps du communiqué ...</li><li>• La fin du communiqué de presse.</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>LE PRINCIPE DE LA PYRAMIDE INVERSÉE</b></p>  <p><b>1. Accroche</b> Donnez l'essence de l'information</p> <p><b>2. Corps de texte</b> Développez votre propos</p> <p><b>3. Détails accessoires</b> Propos accessoires</p> <p><b>Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Combien ?</b></p> <p><b>Arguments / Illustrations / Photos / Vidéos/ Liens internes et externes</b></p> <p><b>Liens utiles / Informations sur l'auteur/ Documents à télécharger / Call to action</b></p>

MODES D'ACTION	EXEMPLES D'ACTIVITES
<p><b>MOBILISATION PUBLIQUE</b></p>	<p><b>Faire circuler une pétition.</b> En général, une pétition informe sur les raisons pour lesquelles il est important de se mobiliser maintenant sur ce sujet et présenter les solutions proposées par l'organisation. Ensuite, une action particulière est proposée au public. Les pétitions peuvent être émises de différentes façons, sur des cartes postales, un site internet, via SMS, etc. De nombreux outils en ligne ont été développés ces dernières années<sup>13</sup> et sont des moyens simples et efficaces pour mettre en pratique ce type d'action. Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) sont également utilisés pour faire circuler des pétitions.</p> <p><b>Organiser un événement.</b> Les évènements de rue, les expositions et les films peuvent servir le double objectif de mobiliser le grand public autour d'une problématique particulière ou d'une cause et de susciter l'intérêt des médias. Si suffisamment de « buzz » est créé autour de l'évènement, les journalistes peuvent aller jusqu'à publier des articles dans leurs journaux ou en ligne, ce qui sensibilise davantage le public.</p>



L'outil 6 p. 83 à la fin de ce guide indique une activité à faire avec les enfants pour les aider à identifier les actions et mesures à mettre en œuvre.

### 3.9 Plan d'action (feuille de route)

En parcourant toutes les étapes précédentes, il est probable que vous ayez commencé à identifier des actions que vous pouvez mener pour apporter un changement. L'élaboration d'un plan pour votre plaidoyer permet de résumer les informations précédentes et surtout d'assurer la mise en œuvre des activités en identifiant aussi les personnes responsables pour sa mise en œuvre.

	DESCRIPTION	INDICATEURS DE PROGRES
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<p>Quel résultat je compte obtenir à long terme ?</p>	<p>Comment vais-je savoir si mon objectif a été atteint ?</p> <p>Qu'est ce qui aurait changé ?</p>

13 Exemple : AVAAZ, CHANGE, etc.



<b>ACTIONS CLES</b>	<p>Que doit-il arriver pour que j'atteigne mes objectifs ?</p> <p>Y a-t-il des acteurs externes dont nous avons besoin ?</p>	<p>Quels sont les indicateurs à utiliser pour savoir si je fais des progrès pour atteindre mes objectifs ?</p>
---------------------	--	--

ACTIVITES	LISTE DES CHOSSES A FAIRE	RESPONSABILITES	DATES
Enumérez les activités à entreprendre	Décomposez chaque activité en étapes individuelles	Dans votre équipe, qui devrait s'en charger ?	Etablissez des dates limites ou un calendrier d'activités

Source : UNICEF. Guide pour le plaidoyer des jeunes.



**L'outil 7** p. 86 à la fin de ce guide indique une activité à faire avec les enfants pour les aider à réaliser une feuille de route pour les actions et mesures à mettre en œuvre.

### 3.10 Suivi et évaluation (S&E) de la stratégie de plaidoyer

Le S&E pourrait vous aider à juger si votre travail de plaidoyer est sur la bonne voie, et si les objectifs ont été atteints ou si certains changements dans la stratégie du plaidoyer ont besoin d'être réalisés.





## Questionnaire d'auto-évaluation (Adapté du Sharma's Advocacy Training Guide)

### **Objectifs de votre plaidoyer**

- Quels sont les obstacles rencontrés dans l'objectif de plaidoyer ? Comment peuvent-ils être surmontés ?
- A quel point le changement de politique/de programme est-il lié à votre objectif ? Avez-vous atteint, en partie, totalement ou pas du tout, votre objectif ?
- Que pouvez-vous faire d'autre pour faire progresser votre objectif ? Est-ce que la construction de nouvelles alliances ou l'augmentation de votre portée médiatique permettrait une meilleure prise en compte de votre objectif au sein du processus de prise de décision ?

### **La transmission d'un message/ la communication**

- Votre message a-t-il atteint les publics clés ? Si ce n'est pas le cas, comment pouvez-vous mieux atteindre ces publics ?
- Vos publics ont-ils répondu positivement à votre message ? Quels messages ont fonctionné ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi ?
- Quels formats de transmission ont le mieux fonctionné ? Lesquels ont-été les moins efficaces et pourquoi ? De quelle façon ces formats peuvent-ils être modifiés ou améliorés ?
- Avez-vous bénéficié d'une quelconque couverture médiatique ou de presse ? Cela vous a-t-il aidé dans vos efforts ? De quelles façons vos relations avec les médias peuvent-elles être améliorées ?

### **L'utilisation de la recherche et des données**

- De quelle façon l'utilisation des données et du travail de recherche a-t-elle renforcé vos efforts ?
- Les données ont-elles été présentées de façon claire et convaincante ? Comment pourriez-vous améliorer votre présentation ?
- Votre effort de plaidoyer a-t-il fait naître de nouvelles questions de recherche ? Des données supplémentaires sont-elles nécessaires pour étayer votre objectif de plaidoyer ? Si tel est le cas, les données sont-elles déjà disponibles ou devez-vous conduire une nouvelle recherche ?



### Le processus de prise de décision

- De quelle façon vos efforts ont-ils permis de rendre le processus de prise de décision plus ouvert ?
- Sera-t-il plus facile d'atteindre les décideurs et de les persuader la prochaine fois ? Pour quelles raisons ?
- Comment pourriez-vous améliorer la façon dont vous faites avancer le processus de prise de décision ?
- Quelles stratégies alternatives pouvez-vous adopter pour faire avancer la discussion ? Devriez-vous cibler des décideurs différents ? Devriez-vous considérer des activités différentes ?

### La constitution de coalition

- De quelle façon votre collaboration a-t-elle réussi à attirer l'attention sur la problématique et à renforcer le soutien à l'objectif de plaidoyer ?
- Y-a-t-il un haut niveau de coopération et d'échange d'informations parmi les membres de la coalition ? Comment les relations entre les membres de la coalition pourraient être renforcées ?
- De quelle façon votre réseau a-t-il aidé votre plaidoyer ? Comment pouvez-vous étendre votre réseau ?

### La gestion globale et les problématiques organisationnelles

- Votre action de plaidoyer est-elle financièrement viable ? Comment pourriez-vous mobiliser des ressources supplémentaires ?
- Comment vos ressources financières auraient pu être utilisées de façon plus efficiente ?
- Devriez-vous affiner votre objectif ou étendre le temps qui vous est imparti pour rendre votre action plus souple ?

*Source: Sharma, R. R., no date. An Introduction to Advocacy: Training Guide. Support for Analysis and Research in Africa (SARA) and Health and Human Resources Analysis for Africa (HHRA), USAID Office of Sustainable Development, USA.*



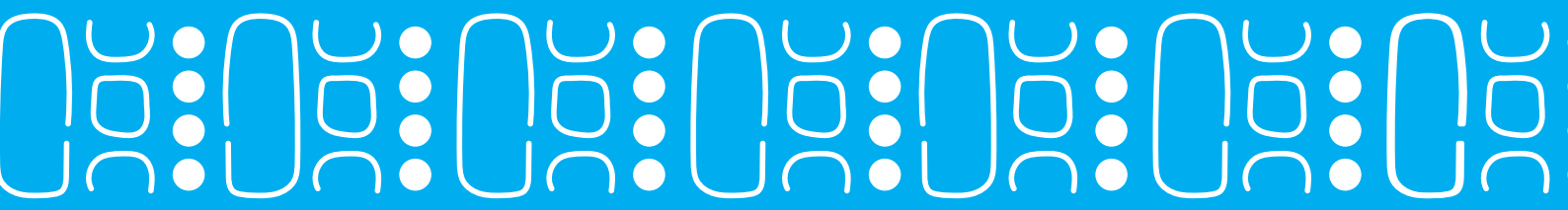


Source : UNICEF. *Guide pour le plaidoyer des jeunes*



**L'outil 8** p.89 à la fin de ce guide indique une activité à faire avec les enfants pour les aider à suivre les activités de plaidoyer.





# **LA PARTICIPATION DES EJM**

## 4 LA PARTICIPATION INCLUSIVE DES EJM DANS LES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

### 4.1 La participation des EJM

Il existe différentes manières pour les enfants de prendre part à une action de plaidoyer. Ils peuvent participer à une action conduite par des adultes pour traiter des questions concernant des enfants ou bien encore ils peuvent être aidés à se défendre par eux-mêmes. En effet, les organisations spécialisées dans les problèmes touchant les enfants doivent franchir le pas et ne plus parler au nom des enfants, mais donner à ces derniers les moyens de prendre la parole en leur nom et au nom de leurs pairs. C'est ce que fait Save the Children et Terre des hommes en permettant aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs opinions concernant les problèmes qui les touchent eux-mêmes, ainsi que leurs pairs à travers le monde.

L'article 12 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant stipule que les États doivent veiller à ce qu'un enfant capable de se forger une opinion se voit garantir le droit de l'exprimer librement pour tout ce qui le concerne.

La participation des enfants et des jeunes, est aussi reconnue par la nouvelle stratégie de l'Union Européenne (UE) sur les droits de l'enfant et la Garantie Européenne pour les enfants comme un pilier essentiel. Il s'agit d'un nouveau cadre politique global de l'UE pour assurer la protection des droits de tous les enfants, et garantir l'accès aux services de base pour les enfants vulnérables<sup>14</sup>, qui sont deux des objectifs principaux de PROTEJEM.

---

14 [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee\\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee_fr)



En quoi la communication avec les enfants est-elle différente de la communication avec les adultes ?

Les enfants ne sont pas de simples petits adultes. Ils ont des besoins et des capacités qui diffèrent considérablement de ceux des adultes. La communication avec les enfants comporte des exigences particulières, notamment les suivantes :

- S'engager avec les enfants dans le style/méthode de communication qui leur convient pour s'assurer qu'ils se sentent à l'aise, par exemple en s'asseyant sur le sol, par le jeu ou l'art, et être capable de tolérer les expressions de détresse, d'agressivité, etc.
- La capacité d'utiliser un langage et des concepts adaptés à l'âge et au stade de développement de l'enfant, ainsi qu'à sa culture.
- L'acceptation du fait que les enfants qui ont vécu des expériences pénibles peuvent avoir beaucoup de mal à faire confiance à un adulte qui ne leur est pas familier. Il peut falloir beaucoup de temps et de patience avant que l'enfant ne se sente suffisamment en confiance pour communiquer ouvertement.
- La capacité de comprendre que les enfants peuvent voir leur situation d'une manière très différente de celle des adultes : les enfants peuvent fantasmer, inventer des explications pour des événements inconnus ou effrayants, s'exprimer de manière symbolique, mettre l'accent sur des questions qui peuvent sembler sans importance pour les adultes, etc.

Source: Child led Disaster Risk Reduction. Save the Children

## Sélectionner et organiser des groupes de EJM

Afin d'être efficace et de pouvoir encourager les jeunes à s'inscrire dans des activités de plaidoyer, il est important que les animateurs des associations de jeunes puissent établir des groupes de jeunes sur le plaidoyer. Idéalement les groupes seront mixtes (si le contexte le permet). Le groupe principal "organisateur" sera limité à une quinzaine de jeunes afin de faciliter la conception et la coordination des activités de plaidoyer. Bien entendu, le groupe principal s'appuiera ensuite sur un réseau de jeunes volontaires plus important en nombre (jusqu'à 50 personnes) pour la mise en œuvre des activités par la suite.



Ainsi, le groupe principal servira de mécanisme de coordination et de plateforme principale de plaidoyer afin de :

- Mener des actions de plaidoyer, en encourageant le dialogue et l'échange d'informations entre les EJM
- Participer à la programmation conjointe, la conception et la mise en œuvre des activités de plaidoyer avec et pour les EJM
- Plaider pour et mobiliser des ressources financières en vue de garantir un développement durable des activités de soutien aux EJM.

Les jeunes membres du groupe principal seront sélectionnés en fonction de leur intérêt à mener des initiatives de plaidoyer (motivation pour le sujet), leurs attitudes positives et dynamiques, leur appartenance à un réseau de jeunes et leur disponibilité à s'engager sur une période de plusieurs mois.

**(Note pour l'animateur). Enjeu de la mobilité des enfants et jeunes : approches et stratégies proposées pour travailler avec une population mobile :**

Utiliser les réseaux sociaux : Les EJM utilisent souvent les réseaux sociaux pour rester en contact avec leur famille et leurs amis, et pour obtenir des informations sur leur nouvelle communauté. Vous pouvez donc utiliser ces plateformes pour partager des informations sur vos activités de plaidoyer, et pour encourager les jeunes à s'engager.

Offrir des opportunités de formation : Les EJM peuvent avoir des compétences et des connaissances qui peuvent être utiles dans le cadre d'activités de plaidoyer. Offrir des opportunités de formation pour leur permettre de développer leurs compétences en matière de plaidoyer peut les encourager à s'engager davantage.

Créer des événements inclusifs : Les EJM peuvent se sentir exclus des activités de plaidoyer si elles ne sont pas adaptées à leur culture ou à leur expérience. Il est donc important de créer des événements inclusifs qui reconnaissent et valorisent leur diversité.



Il est important aussi que les jeunes choisis soient représentatifs des autres EJM en terme d'âge, de genre et de handicap.

Un examen attentif du contexte social et culturel local est crucial pour déterminer la nature de tout paiement ou compensation pour la participation des enfants aux activités. Dans certains contextes, en particulier, lorsque les enfants participent au soutien économique de leur famille et/ou vivent en situation de pauvreté, la participation aux activités de plaidoyer empêche l'enfant de fournir un travail productif qui contribue au bien-être de la famille. L'indemnisation est par conséquent nécessaire pour la période au cours de laquelle les enfants auraient, dans d'autres circonstances, gagné de l'argent.

Dans certains contextes, des formes de rémunération autres que monétaires peuvent s'avérer plus appropriées. Il peut s'agir, par exemple, de certificats de reconnaissance, de cadeaux ou de bons à valoir. Si les avantages de la participation directe aux initiatives de plaidoyer ne sont pas égaux au paiement et ne le remplacent pas, il faut garder à l'esprit que la participation aux activités de plaidoyer peut avoir une valeur formative et apporter une série d'avantages qui peuvent être non pécuniaires.

Le plaidoyer dirigé par les enfants présente de nombreux avantages :

- Il permet d'apporter des idées qui reflètent véritablement la réalité des enfants et de donner aux adultes la possibilité de considérer les problèmes et les solutions du point de vue des enfants.
- Les enfants sont rendus visibles et reconnus comme des acteurs sociaux et des citoyens actifs.
- Les enfants acquièrent de nouvelles compétences et prennent confiance en eux. Ainsi le processus d'engagement des enfants dans des activités de plaidoyer est aussi une opportunité pour leur propre développement.
- Lorsque les enfants agissent, souvent, les adultes s'engagent davantage.





## S'assurer de la participation des filles

Le processus d'inclusion et de participation des jeunes doit aussi être attentif aux vulnérabilités et aux capacités différenciées entre les filles et garçons au sein du groupe. Par exemple, lors des discussions avec les jeunes et dans le cas de groupes mixtes garçons et filles :

- Demandez aux filles d'animer l'exercice si possible.
- Lorsque vous sollicitez des idées ou des commentaires de la part des enfants, adoptez une séquence fille-garçon. Parfois, laisser le hasard faire les choses peut conduire à ce que seuls les garçons ou plus de garçons prennent la parole ; Lorsque la discussion est dominée par les garçons, vous pouvez dire quelque chose comme : «Je me demande ce que pensent les filles de ce groupe ?» ou «Écoutons-les idées/commentaires des filles !». Ne cédez pas facilement si aucune fille ne répond. Laissez-leur un peu de temps pour rassembler leur courage, même si cela signifie que le groupe devient totalement silencieux pendant une minute ou deux.
- Parfois, un tel silence fait augmenter le stress. Si aucune fille ne prend la parole, vous pouvez l'encourager davantage en disant que la prochaine fois, vous vous attendez à entendre des garçons et des filles, ou passez à des activités en petits groupes où les filles peuvent s'exprimer plus facilement.

## 4.2 L'inclusion des EJM en situation de handicap

### Comment communiquer et inclure les EJM en situation de handicap ?

L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les groupes d'enfants et de jeunes qui seront en charge d'élaborer et de mettre en œuvre votre stratégie de plaidoyer est importante. Ces enfants sont doublement vulnérables, d'une part du fait de leur situation liée à leur mobilité et d'autre part du fait de leur situation de handicap.



Les principes suivants, qui adhèrent à une approche du handicap fondée sur les droits de l'homme, sont utilisés pour démontrer l'inclusion des enfants en situation de handicap dans tous les programmes et secteurs de développement ou d'aide humanitaire :

- **Sensibiliser le public au handicap** et à ses implications.
- **Assurer la participation** et l'implication active des jeunes et enfants en situation de handicap.
- **Veiller à leur accessibilité complète** grâce à l'élimination des obstacles physiques, de communication, et comportementaux.
- **Mettre en place l'approche "Double voie"** qui consiste aussi bien à fournir des aides spécifiques au handicap des enfants (comme des aides de marche par exemple) qu'à former les responsables des services sociaux à l'accueil des enfants en situation de handicap. (Par exemple, en formant le personnel médical et les enseignants sur le handicap)

### Conseils pour une communication inclusive aux enfants et jeunes en situation de handicap

- Les jeunes en situation de handicap sont des personnes ressources importantes qui peuvent fournir des informations précieuses sur les vulnérabilités et la manière de les atténuer. Par conséquent, ils devraient être impliqués dans toutes les activités de plaidoyer les concernant.
- Rappelons que les situations de handicaps constituent des facteurs de risques d'exclusion qui se conjuguent à d'autres facteurs d'inégalité tels que le genre et l'âge.
- Les animateurs des associations d'enfants et de jeunes devront apprendre comment communiquer efficacement avec les jeunes en situation de handicap et répondre à leurs besoins ;
- Les familles des jeunes en situation de handicap peuvent être invitées pour qu'elles puissent soutenir leurs enfants lors du processus inclusif des activités de plaidoyer.

### Principes généraux à respecter avec les enfants et jeunes en situation de handicap

- Parlez directement à l'enfant.
- Faites appel à du personnel de soutien qui sait communiquer avec l'enfant (membre de la famille, traducteur en langage gestuel, etc.).





### *Déficiences physiques*

Aucune adaptation particulière de la communication n'est nécessaire, mais il faut s'assurer que les lieux de réunion sont physiquement accessibles et que des sièges soient prévus, car les enfants souffrant d'un handicap physique peuvent trouver difficile ou impossible de rester debout pendant une période prolongée.

### *Déficiences sensorielles*

#### **Pour les enfants malvoyants :**

- Utilisez des couleurs contrastées et de gros caractères.
- Combinez les informations visuelles et sonores.

#### **Pour les enfants atteints de cécité :**

- Éditez des informations en braille.
- Fournir des messages audios.
- Favoriser la communication orale
- Développer du matériel pédagogique accessible aux enfants mal-voyants/aveugles et malentendants/sourds et fournir du matériel pour y accéder (ordinateurs, vidéoprojecteurs, enceintes, lecteurs d'écran, etc.)<sup>15</sup>

### **Enfants avec des troubles de l'audition et/ou de la parole**

- Ne supposez pas que l'enfant ne peut pas parler
- Gardez un bloc-notes et des crayons à portée de main pour compléter la communication verbale (si l'enfant est capable de lire et d'écrire).
- Accompagnez vos paroles de gestes, du langage corporel et de messages imagés.
- Vous devrez peut-être répéter ce que vous dites ou demander à l'enfant de répéter ce qu'il/elle a dit (mais ne prétendez pas avoir compris si ce n'est pas le cas).

---

15 L'UNICEF, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation et des Sports (MOES) de l'Ouganda, a lancé un projet pilote visant à utiliser des techniques d'information pour favoriser l'éducation inclusive. Le projet visait à développer du matériel pédagogique accessible pour les enfants mal-voyants/aveugles et malentendants/sourds et à fournir du matériel pour y accéder (ordinateurs, vidéoprojecteurs, enceintes, lecteurs d'écran, etc.) dans les salles de classe. Des panneaux solaires pour accéder à l'électricité étaient également fournis aux écoles non reliées au réseau électrique. Le pilote intégrait également une composante de formation pour apprendre aux enseignants à utiliser ces technologies.



**Si un enfant a des difficultés à entendre :** tenez-vous aussi près que possible de lui. Si l'enfant entend mieux d'une oreille, placez-vous de ce côté.

**Si un enfant est capable de lire sur les lèvres :** <sup>16</sup>

- Parlez lentement et articulez clairement, mais n'exagérez pas les mouvements de vos lèvres - cela peut rendre la lecture labiale plus difficile.
- Comme certains mouvements des lèvres sont difficiles à lire sur les lèvres, essayez de reformuler une question si l'enfant ne la comprend pas après quelques répétitions.
- Faites face à l'enfant et assurez-vous que votre visage soit bien éclairé et qu'il n'est pas obscurci (de même, ne vous tenez pas avec le soleil dans le dos lorsque vous donnez des informations, car l'enfant ne pourra pas voir vos lèvres bouger).

### *Déficience intellectuelle*

La manière dont vous pouvez transmettre les informations dépend de la gravité de la déficience :

- Parlez lentement, avec des mots clairs et simples.
- Ne faites pas de phrases longues et complexes.
- Utilisez des gestes
- Utilisez des images avec des messages simples et clairs (surtout pour les enfants atteints d'une déficience intellectuelle grave)

### **Un langage approprié sur le handicap**

Principe général : «L'enfant d'abord» - Faites d'abord référence à l'enfant, et non au handicap. Par exemple, «l'enfant qui utilise un fauteuil roulant» ou «l'enfant arthritique» est préférable à «l'enfant en fauteuil roulant» ou «l'arthritique». Les enfants ne devraient pas être définis par leur handicap - celui-ci est plutôt un aspect de leur vie. Cette règle générale peut être différente au sein de certaines communautés, comme les enfants mal voyants ou malentendants. Les membres de ces groupes s'identifient souvent comme des «aveugles» ou des «sourds». Ne mentionnez un handicap que lorsque cela est pertinent pour la discussion.

---

16

Note : il est important de noter néanmoins que la pratique de lire sur les lèvres n'est pas très répandue.

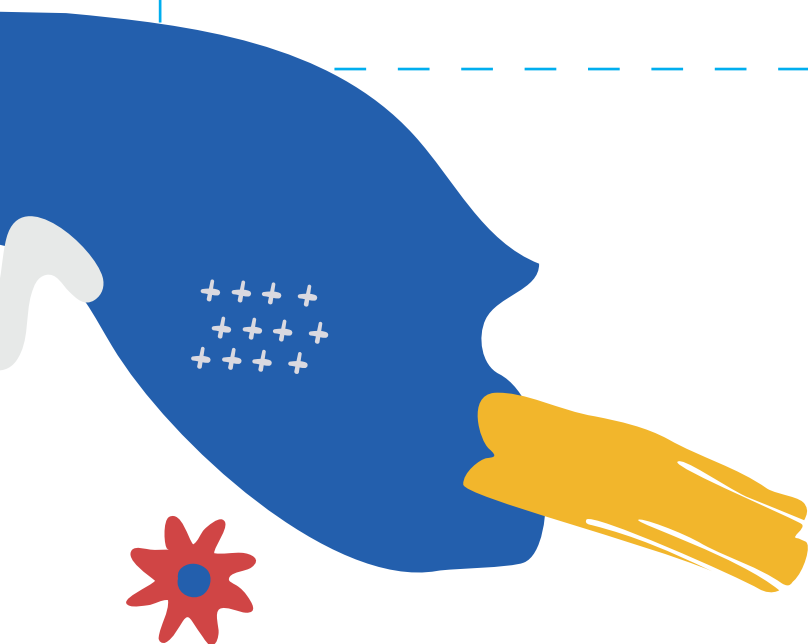


### 4.3 Des exemples de projet de participation des EJM sur le plaidoyer

Ci-dessous, quelques exemples d'actions de plaidoyer de Save the Children<sup>17</sup> réalisées avec des groupes d'enfants.

Exemple 1. En Inde, des enfants mènent une campagne de sensibilisation contre les châtiments corporels à l'école

Sur le plan local, nous avons aidé des ONG partenaires à traiter le problème et avons discuté avec les enfants pour comprendre dans quelle mesure les châtiments corporels et humiliants affectaient leurs vies. Nous avons développé des écoles modèles ayant un meilleur rapport élèves-enseignants, plus accessibles aux enfants et pratiquant l'enseignement bilingue. Les enfants ont même contribué à la définition des indicateurs. Nous avons, ensuite, lancé une campagne de sensibilisation ciblant les parents, les enseignants, les responsables gouvernementaux et les médias via les inscriptions murales, les lettres, les pièces de théâtre, les réunions et les ateliers. Nous avons également aidé un groupe d'enfants à monter un film sur le châtiment corporel qui a été montré ensuite dans la communauté afin d'attirer l'attention des adultes sur ce problème.



17 SAVE THE CHILDREN. Advocacy Toolkit – A collection of tools to help plan, implement, monitor and evaluate advocacy. Deuxième édition. Janvier 2007.



Exemple 2 : En Sierra Léone, Save the Children a mené trois initiatives probantes intitulées « Eradication de la pauvreté des enfants »

Les enfants ont créé leurs propres activités, allant du montage de pièces de théâtre à l'organisation de concours de dessins en passant par le chant et l'établissement de groupes de discussion. Les enfants avaient l'occasion d'exprimer leurs opinions devant les adultes et les dirigeants communautaires. Nous avons fait transmettre au bureau de M. Tony Blair, alors Premier

Ministre britannique, des messages issus des enfants et d'autres partenaires locaux.

Dans sa réponse, ce dernier a dit reconnaître les efforts qui étaient déployés par tout le monde et a souligné certaines des mesures positives que son gouvernement était en train de prendre pour traiter le problème de la pauvreté.

Lors de la Journée internationale des enfants, les clubs d'enfants ont, avec l'aide de Save the Children dominé les ondes radios de deux stations, organisant un après-midi exceptionnel de saturation médiatique. Les jeunes ont eux-mêmes rédigé le contenu, imaginé le format et même le jingle des spectacles qui ont duré deux heures, abordant un éventail de sujets sérieux à travers le théâtre et les contes.

#### 4.4 Le respect des règles éthiques de travail avec les enfants

La CIDE confère visibilité et légitimité à la capacité d'agir et à la participation des enfants, tout en attirant également l'attention sur leurs droits à la protection et à la survie et au développement, reconnaissant ainsi que les enfants sont à la fois capables et habilités à participer à des interventions telles que la recherche (activité que l'on retrouve aussi dans le plaidoyer).

Faire participer des enfants à des activités de plaidoyer implique aussi le respect strict de normes éthiques afin de ne pas nuire aux enfants comme décrit dans l'encart ci-dessous. Les termes " communauté de recherche" ou " chercheur" ci-dessous rappellent dans notre contexte, les attitudes que doivent aussi respecter les animateurs ou intervenants qui vont faciliter le travail des enfants en matière d'activités de plaidoyer.





## CHARTRE INTERNATIONALE POUR LA RECHERCHE ÉTHIQUE IMPLIQUANT DES ENFANTS

En tant que communauté de recherche travaillant avec les enfants, nous nous engageons à entreprendre et à soutenir la recherche éthique de haute qualité, respectueuse de la dignité humaine de l'enfant, de ses droits et de son bien-être. Les sept engagements suivants guident notre travail :

### L'ÉTHIQUE DANS LA RECHERCHE IMPLIQUANT DES ENFANTS RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

Nous, communauté des chercheurs, y compris tous ceux qui contribuent à entreprendre, commander, financer et évaluer la recherche, sommes responsables de veiller à ce que les normes éthiques les plus sévères soient respectées dans toute recherche impliquant des enfants, quels que soient l'approche, l'objectif et le contexte de la recherche.

### RESPECTER LA DIGNITÉ DE L'ENFANT EST AU CŒUR DE LA RECHERCHE ÉTHIQUE

La recherche éthique est menée en toute intégrité et dans le respect des enfants, de leurs opinions et de leur culture. L'implication respectueuse des enfants exige des chercheurs qu'ils reconnaissent le statut et les capacités de développement des enfants et qu'ils valorisent leurs contributions diverses.

### LA RECHERCHE IMPLIQUANT DES ENFANTS DOIT ÊTRE JUSTE ET ÉQUITABLE

Les enfants impliqués dans la recherche ont droit à la justice. Celle-ci exige que tous les enfants soient traités de manière égale, que les avantages et les inconvénients de leur participation soient répartis équitablement, que des enfants ne soient pas exclus injustement et que les obstacles à leur participation basés sur la discrimination soient combattus.



### **LA RECHERCHE ÉTHIQUE BÉNÉFICIE AUX ENFANTS**

Les chercheurs sont tenus de veiller à ce que la recherche maximise les avantages pour les enfants, en tant qu'individus et/ou groupe social. Prioritairement, c'est au chercheur qu'incombe la responsabilité d'apprécier si la recherche doit être entreprise et d'évaluer si la recherche bénéficiera aux enfants pendant le processus de recherche ou à la suite de celui-ci.

### **LES ENFANTS NE DEVRAIENT JAMAIS SUBIR DE PRÉJUDICE EN RAISON DE LEUR PARTICIPATION À LA RECHERCHE**

Les chercheurs doivent tout mettre en œuvre pour prévenir tout risque potentiel de préjudice et pour évaluer s'il est justifié de faire participer l'enfant.

### **LE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DE L'ENFANT DOIT ÊTRE OBTENU AVANT ET PENDANT LA RECHERCHE**

Le consentement de l'enfant doit toujours être obtenu en plus du consentement des parents et toutes les autres exigences nécessaires pour mener la recherche de manière éthique doivent être observées. Le consentement doit être basé sur la compréhension équilibrée et correcte de tout ce qu'implique la recherche pendant et après le processus. Des indications montrant le désaccord ou la volonté de retrait de l'enfant doivent toujours être respectées.

### **LA RECHERCHE ÉTHIQUE EXIGE UNE RÉFLEXION PERMANENTE**

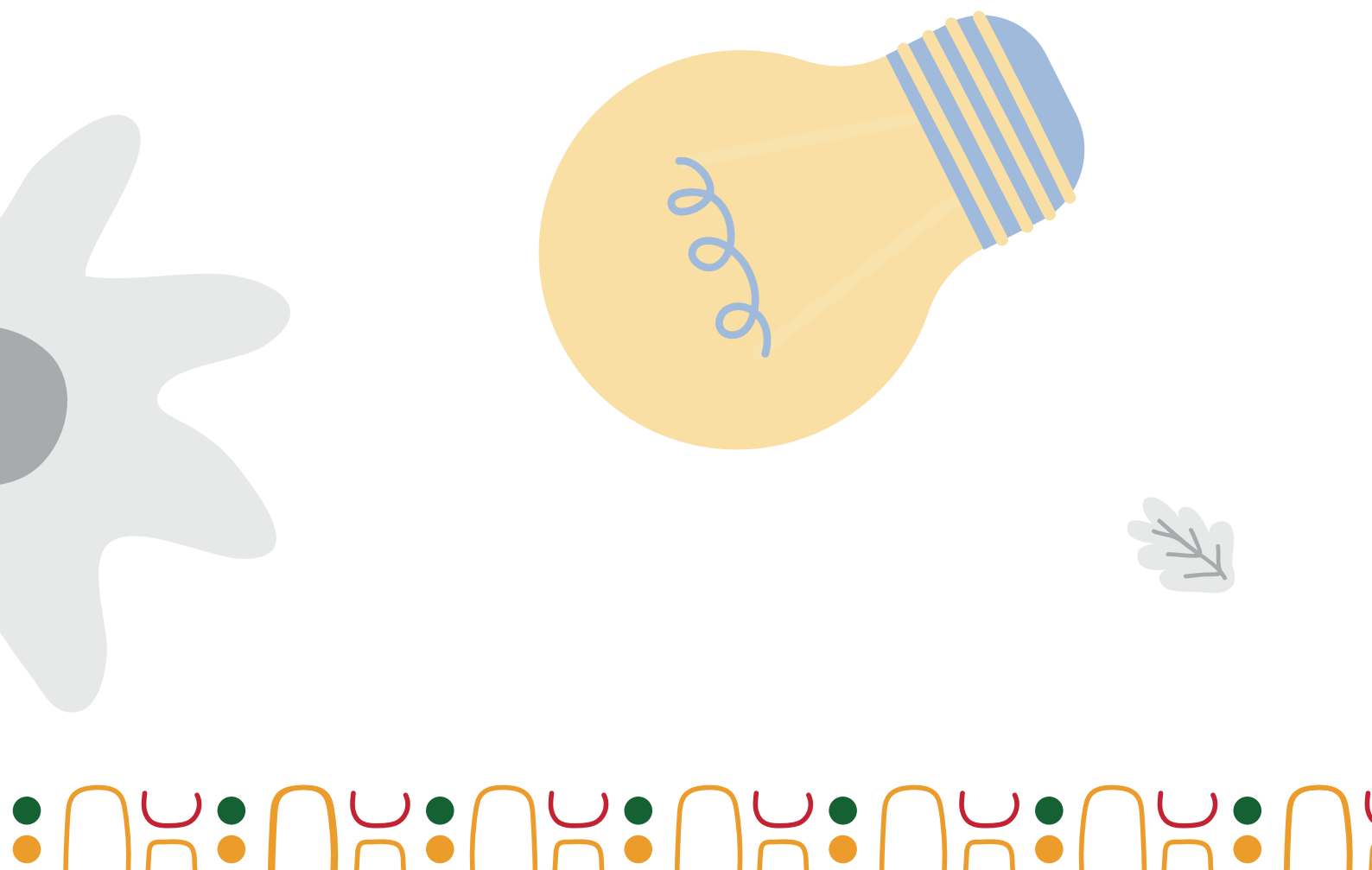
La recherche impliquant des enfants est importante. La recherche éthique exige que les chercheurs engagent une réflexion permanente quant à leur pratique, allant bien au-delà de toute exigence d'évaluation éthique officielle. Cette démarche nécessite d'accorder une attention constante aux hypothèses, valeurs, croyances et pratiques qui influencent le processus de recherche et l'impact sur les enfants

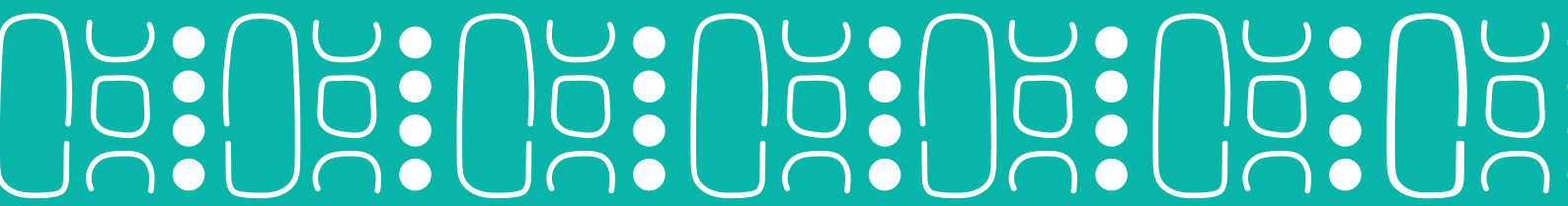
Source : UNICEF. Recherche éthique impliquant des enfants. 2013.



## 5 RÉFÉRENCES POUR ALLER PLUS LOIN

- SAVE THE CHILDREN. Advocacy Toolkit – A collection of tools to help plan, implement, monitor and evaluate advocacy. Deuxième édition. Janvier 2007.
- WATER AID. The Advocacy Sourcebook.
- TEARFUND. Advocacy Toolkit – Practical action in advocacy. 2002
- ACTION CONTRE LA FAIM. Boîte à outil de Plaidoyer.
- SOS VILLAGE D'ENFANTS ; Boîte à outils pour la participation des enfants et des jeunes aux actions de plaidoyer
- UNICEF. Recherche éthique impliquant des enfants. 2013.





**OUTILS D'ANIMATION  
AVEC LES EJM**

# 6 OUTILS POUR LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES EJM AUX ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

## 6.1 Programme de formation avec les EJM

Ci-dessous un plan de travail de 3 jours pour les animateurs qui vont former les enfants/jeunes au plaidoyer. Le programme est réparti en deux formations : une de trois jours sur les étapes du plaidoyer et une d'une journée sur le suivi et évaluation des activités de plaidoyer. La deuxième formation de une journée sera organisée après la mise en œuvre des actions de plaidoyer.

### Plan de formation participative avec les EJM:

FORMATION DE 3 JOURS SUR LES ETAPES DU PLAIDOYER	
JOUR 1	Durée
Introduction et présentation de l'agenda de la formation	20 minutes
Outil 1. Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux et Charte Africaine de la Jeunesse	50 Minutes
Pause	
Outil 2. Le plaidoyer expliqué aux enfants	50 Minutes
Pause	
Outil 3. Analyse des besoins de protection	1 heure
Pause	
Outil 4. Formulation des messages de plaidoyer	1 heure

JOUR 2	Durée
Outil 5. Identification des cibles et alliés	1 heure
Outil 6. Les tactiques de plaidoyer (Partie 1)	1 heure
Pause	
Outil 6. Les tactiques de plaidoyer (Partie 2)	1 heure
JOUR 3	Durée
Outil 7. Feuille de route sur le plaidoyer	2 heures
Conclusion de la formation	15 minutes
FORMATION D'UNE JOURNEE SUR LE SUIVI DES ACTIVITES DE PLAIDOYER	
	Durée
Introduction et présentation de l'agenda de la formation	20 minutes
Outil 8. Suivi et évaluation de la mise en œuvre des activités de plaidoyer	1 heure 30 minutes
Conclusion de la formation	15 minutes



## 6.2 Outils/activités détaillés avec les EJM



### **Outil 1 : Comment familiariser les EJM aux droits de l'enfant dans les pactes mondiaux et à la Charte Africaine de la Jeunesse ?**



#### A quoi sert cet outil ?

- Identifier les droits de l'enfant (en lien avec le droit à l'éducation, dans cet exemple) définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant, dans les pactes mondiaux<sup>18</sup> et dans l'initiative des droits de l'enfant dans les pactes mondiaux.<sup>19</sup>



#### Nombre et tranche d'âge

- Un groupe de 10 jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans



#### Combien de temps va durer l'activité ?

- 50 Minutes



#### Quelles ressources sont nécessaires pour cette activité ?

- Copies de la CiDE<sup>20</sup> (version pour les enfants) développée par UNICEF<sup>21</sup> et copies des pactes mondiaux.<sup>22</sup> + copies de la Charte africaine de la jeunesse
- Des grandes feuilles de paperboard
- Des feutres de couleurs différentes
- 3 feuilles A4.

18 Pacte mondial pour les réfugiés et pacte mondial pour les migrants.

19 <https://www.childrenonthemove.org/wp-content/uploads/2018/01/One-page-handout-on-initiative-FRENCH.pdf>

20 Convention Internationale des Droits de l'Enfant

21 <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/convention-droits-version-enfants>

22 Pacte mondial pour les réfugiés et pacte mondial pour les migrants.





## Comment l'activité va-t-elle se passer ?

- Annoncer que vous allez proposer un jeu « **Parler de la mobilité** » dont le thème est « **les droits des enfants et jeunes en mobilité** » et qu'il faut donc bien se mettre d'accord sur ce que sont les droits de ces derniers.
- Lancer une «tempête de cerveau» ou brainstorming à partir de l'histoire ci décrite ci-dessous.
- Rappeler qu'il n'y a pas de mauvaises réponses car toutes les réponses permettent de mieux connaître les droits des enfants et jeunes en mobilité.



### Exemple d'histoire.

Les parents de Sidi vivent à Dakar mais ne sont pas originaires du Sénégal, ils viennent d'un autre pays d'Afrique. Sidi ne peut pas aller à l'école car il n'a pas de papier d'identité. Parfois les enfants du quartier se moquent de lui car il est étranger. Un jour Sidi tombe malade mais comme ses parents n'ont pas son acte de naissance, il ne peut pas aller au dispensaire et sa maladie dure longtemps.

- Poser la question suivante aux enfants : «**quels sont les droits des enfants et jeunes en mobilité qui n'ont pas été respectés dans cette histoire ?**»
- Suivant les réponses des enfants, faire des groupes par type de droits identifiés par les enfants. (Ex : éducation, santé...)
  - Ceux qui vont répondre par « **éducation** » vont se mettre à gauche
  - Ceux qui ont répondu « **santé** » iront au milieu
  - Et ceux qui ont dit « **droit à l'identité** » vont aller à droite.
- Préparer une feuille de papier A4 par groupe sur laquelle l'animateur écrira le nom du droit et demander à un enfant dans chaque groupe de tenir la feuille bien en évidence devant le groupe.

Certains enfants peuvent hésiter dans leur choix, voyant rapidement l'interdépendance des droits, valoriser ces enfants.





### Conclusion :

L'animateur indique que tous les enfants ont raison et que les droits sont interdépendants et que nous avons tous besoin d'avoir accès à tous les droits. L'interdépendance des droits **consiste à reconnaître que la réalisation d'un droit est intimement liée à celle des autres droits**. Les avancées pour un droit auront des retombées positives pour d'autres droits : le droit à l'éducation permet ainsi une plus grande participation citoyenne aux enjeux démocratiques. Dans l'histoire ci-dessus, Sidi n'a pas accès aux droits suivants : accès à une identité, à des soins de santé et à l'éducation. Il subit en plus une discrimination car il est étranger.

L'histoire montre que du fait de son manque d'accès à une identité, il n'a pas non plus accès à la santé et donc par la suite aussi, il ne peut pas continuer sa scolarité car il est malade longtemps.

A la suite de cet exemple, l'animateur parlera aussi des risques concernant des violations des droits (au long terme) qui ne sont pas évidents et peu connus par les EJM (par exemple, le fait qu'un enfant non documenté fait face à des risques élevés de devenir victime de la traite (# 35) ou d'une exploitation (# 36)

A la fin de l'exercice, l'animateur conclut en indiquant que les EJM ont les mêmes droits que tous les enfants, y compris l'accès aux services sociaux. Ces droits sont inscrits dans la convention Internationale des droits de l'enfants et rappelés dans les pactes mondiaux.

Enfin, durant 15 min de plus, les jeunes pourront s'exprimer suite à la question suivante posée par l'animateur : « *Parmi les 42 Droits affichés dans la CIDE, est-ce que vous voyez un droit que vous trouvez intéressant ou bien souhaitez-vous en savoir plus ?* »

Par conséquent, **les enfants doivent réclamer l'application de leurs droits.**

A la fin de l'exercice l'animateur mentionne aussi l'initiative en cours sur les pactes mondiaux pour le respect de la mise en œuvre de ces droits.<sup>23</sup>

---

23 <https://www.childrenonthemove.org/wp-content/uploads/2018/01/One-page-handout-on-initiative-FRENCH.pdf>





## **Outil 2 :** Comment expliquer ce qu'est le plaidoyer aux enfants/jeunes ? (Y compris une introduction des grandes étapes du plaidoyer)



### **A quoi sert cet outil ?**

- Expliquer aux enfants et jeunes ce qu'est le plaidoyer.



### **Nombre et tranche d'âge**

- Un groupe de 10 jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans



### **Combien de temps va durer l'activité ?**

- 50 Minutes



### **Quelles ressources sont nécessaires pour cette activité ?**

- Impression de la définition du plaidoyer et des étapes de mise en œuvre
- Un tableau ou une grande feuille de papier pour écrire les réponses des enfants.



### **Comment l'activité va-t-elle se passer ?**

#### *Etape 1 :*

L'animateur organise une discussion ouverte avec un groupe d'enfants en leur demandant : " *Comment pensez-vous faire valoir vos droits ? comment s'assurer que vos droits soient respectés ?*



L'animateur note ensuite toutes les réponses des enfants sur un tableau ou une grande feuille de papier visible de tous et entoure toutes les réponses qui correspondent à la définition/explication du plaidoyer comme décrite ci-dessous. A la fin de l'exercice, l'animateur présente la définition ci-dessous.

## Le plaidoyer consiste à :



**Permettre aux personnes de s'exprimer**  
sur les problèmes qui les affectent.



**Recueillir des faits probants**  
sur ce qui doit changer et sur la manière dont ce changement peut se produire.



**Mettre en œuvre un changement positif dans la société**  
vers davantage de justice sociale et d'égalité.



**Influencer les personnes de pouvoir**  
et changer leur manière de penser et d'agir.

Source : Plan International. *L'éducation que nous voulons*. Boîte à outil de plaidoyer.





## Le plaidoyer

**Le plaidoyer c'est faire entendre sa voix**, car souvent les idées ou pratiques que nous souhaitons changer affectent les personnes les plus vulnérables dans la société. Le plaidoyer c'est faire quelque chose pour soutenir, recommander ou faire des actions relatives à une cause qui vous préoccupe.

Le plaidoyer utilise cette voix collective pour défendre et protéger les droits, pour soutenir des initiatives ou des causes.

Tous les individus, y compris les enfants et les jeunes, ont le droit de s'exprimer sur les décisions les affectant. Lorsque nous faisons un plaidoyer, nous demandons des comptes aux responsables pour nous assurer que nos droits sont protégés et respectés. Nous ne demandons pas des faveurs.

Source : UNICEF. Guide pour le plaidoyer des jeunes. Congo

### Etape 2 :

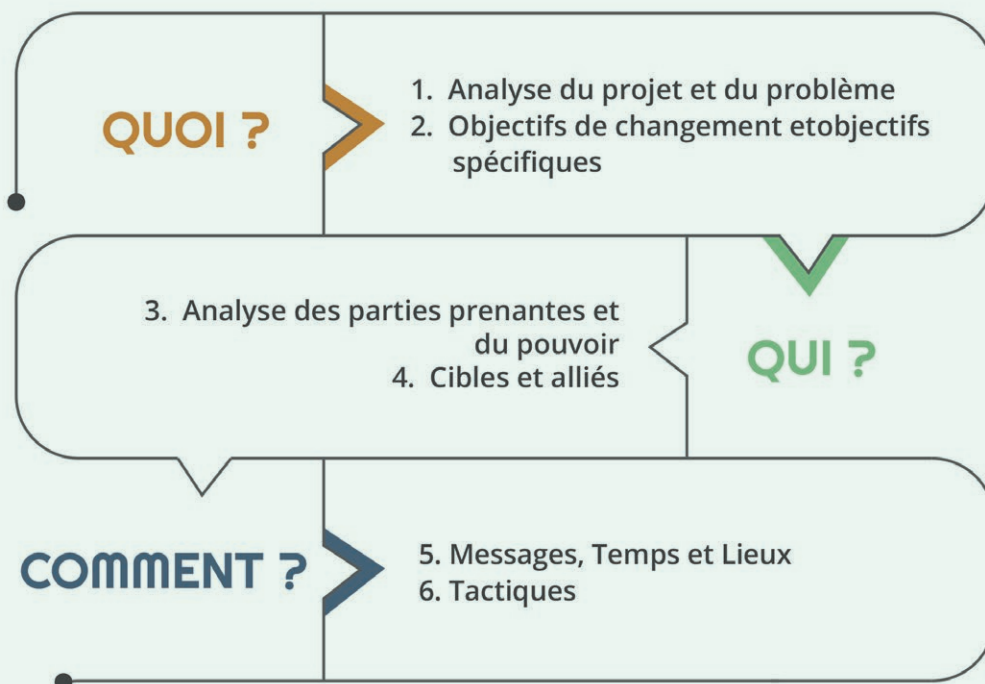
L'animateur organise une discussion ouverte avec un groupe d'enfants en leur posant les questions suivantes : " Quelles sont les grandes étapes du plaidoyer ? Comment faire une stratégie de plaidoyer pour faire valoir ces droits ?

L'animateur note ensuite toutes les réponses des enfants sur un tableau ou une grande feuille de papier visible de tous et entoure au fur et à mesure les réponses pertinentes qui correspondent aux étapes du plaidoyer décrites ci-dessous.



### Etape 3.

A la fin de l'exercice, l'animateur présente le graphique suivant et explique brièvement chacune des étapes décrites ci-dessous (voir ce guide pour le détail de chaque étape).



1. Analyse du problème : Cette étape permet d'identifier les droits que les enfants ont mais qui ne sont pas toujours respectés par les responsables qui ont des obligations à assurer ces droits.

2. Objectifs de changement : Cette section permet d'identifier le ou les changement(s) espéré(s) qui vont permettre aux enfants d'avoir accès à leurs droits.

3. et 4. Analyse des parties prenantes : Cette étape liste les parties prenantes (cibles et alliés) qui vont aider ou empêcher la réalisation des droits des enfants

5. Messages, temps et lieux. Cette activité consiste à identifier les messages clés à communiquer aux personnes qui fournissent les droits aux enfants

6. Tactiques. Il s'agit ici d'identifier les actions possibles de plaidoyer à mener pour convaincre les responsables de fournir les droits aux enfants





## **Outil 3 : Comment aider les enfants à formuler leurs problèmes/besoins de protection ?**



### **A quoi sert cet outil ?**

- Aider les enfants et jeunes à identifier des exemples de droits bafoués à partir de leurs histoires personnelles.



### **Nombre et tranche d'âge**

- Un groupe de 10 jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans



### **Combien de temps va durer l'activité ?**

- 1 heure



### **Quelles ressources sont nécessaires pour cette activité ?**

- Un tableau ou de grandes feuilles de papier
- Des markers de couleur différentes





## Comment l'activité va-t-elle se passer ?

*Etape 1 :* L'animateur rappelle aux EJM qu'ils ont des droits :



Les États, qu'ils soient ceux des pays d'origine, de destination, d'arrivée ou de transit des EJM, doivent assurer aux enfants et jeunes en mobilité l'accès à une vaste gamme de services, notamment ceux liés à la santé, à l'éducation, à un hébergement adapté, à la protection sociale et aux besoins psychosociaux. Pour y parvenir, les États doivent enlever les nombreux obstacles, administratifs ou autres, pour mettre fin aux discriminations, à donner aux réfugiés et aux migrants le droit positif de bénéficier de services spécifiques, ou à fournir aux enfants migrants sans papiers les documents nécessaires. Étant donné les besoins de développement importants des enfants réfugiés et migrants, les États doivent s'assurer qu'ils reçoivent des soins favorisant le développement, ainsi qu'une éducation de qualité sur un pied d'égalité avec les enfants ressortissants nationaux.

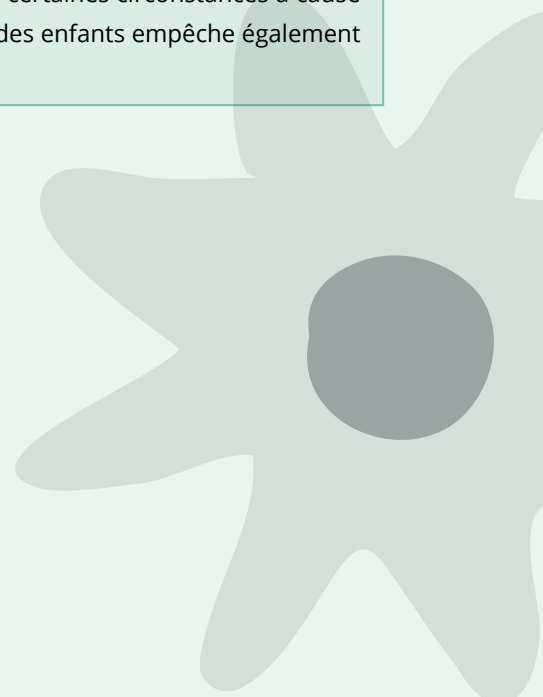
*Etape 2 :* L'animateur demande à chaque enfant de lire la version de la Convention des Droits de l'Enfant (version adaptée aux enfants) de réfléchir pendant 10 minutes à un exemple de ses droits qui a été bafoué chez eux ou dans leur famille ou leurs proches. Ensuite à tour de rôle, chaque enfant a 5 minutes pour donner un exemple d'une histoire qui lui est arrivée.

Attention. Cela pourrait être stressant pour quelques EJM de se rappeler des mauvaises expériences de leur parcours et même des violations graves. Il faut s'assurer qu'ils ne partagent que les informations qu'ils se sentent à l'aise de partager (partage volontaire) et que des travailleurs accompagnent les EJM qui participent à cet exercice. Cet exercice ne sera pas recommandé pour des EJM qui sont en transit et qui ne bénéficient pas d'un accompagnement social personnalisé (gestion de cas en cours).

L'animateur note sur un tableau le droit qui n'a pas été respecté. Voir exemples ci-dessous.



Droit Concerné	Exemple de violation du droit
<b>Manque d'accès aux services de santé</b>	Les EJM n'ont pas toujours accès à un régime d'assurance ou au système de santé national, ou encore d'avoir les moyens financiers et les informations pour y accéder.
<b>Manque de protection de l'enfant</b>	Les filles et jeunes femmes en mobilité employées de maison sont particulièrement vulnérables aux violences physiques et sexuelles, à la privation de nourriture et de sommeil, et à la cruauté de leurs employeurs.
<b>Accès limité à la justice</b>	Parfois, des dispositions restreignent l'utilisation du système juridique par les filles et jeunes femmes en mobilité souhaitant obtenir réparation d'un traitement discriminatoire ayant trait aux conditions de travail et au recrutement ou d'actes de violence sexiste. Dans certains cas, les filles et jeunes femmes en mobilité ne peuvent pas prétendre à l'assistance juridique gratuite ou font face à l'inaction ou l'hostilité des fonctionnaires et, parfois, la complicité de ceux-ci avec les coupables.
<b>Manque d'accès à l'information</b>	De nombreux EJM ne parlent pas la langue du pays où ils/elles se trouvent et ne connaissent pas leurs droits. Confinés à leur lieu de travail ou de vie par leur employeur, privés de téléphone, ou du droit de se joindre à tout groupe ou association culturelle, certains sont privés de sorties. Ils/elles ignorent souvent où se trouve leur ambassade ou les services compétents, car ils/elles dépendent de leur employeur pour accéder à de telles informations.
<b>Manque d'accès à l'éducation</b>	Les EJM n'ont pas toujours la chance de jouir du droit à l'éducation. Lorsqu'ils/elles manquent d'acte de naissance, ils/elles peuvent se voir refuser l'accès aux services d'éducation. Les EJM peuvent également ne pas être en mesure d'aller à l'école à cause de la barrière de la langue et dans certaines circonstances à cause du racisme dont ils/elles sont victimes. Le travail des enfants empêche également de nombreux EJM d'accéder à l'école.





## **Outil 4 : Comment aider les EJM à formuler des objectifs et messages de plaidoyer basés sur leurs besoins de protection ?**



### **A quoi sert cet outil ?**

- Inviter les enfants et jeunes à élaborer des messages clés adaptés à leurs situations et aux cibles des messages de plaidoyer.



### **Nombre et tranche d'âge**

- Un groupe de 10 jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans



### **Combien de temps va durer l'activité ?**

- 1 heure



### **Quelles ressources sont nécessaires pour cette activité ?**

- Un tableau ou de grandes feuilles de papier
- Des markers de couleur différentes



### **Comment l'activité va se passer ?**

A partir de quelques exemples représentatifs des droits bafoués que les EJM ont identifiés dans l'exercice précédent, les enfants sont invités par un animateur à élaborer un message clé pour faire respecter leurs droits (voir exemple dans le tableau ci-dessus) et à identifier les cibles de leurs messages comme indiqué dans le tableau ci-dessous.



Droit Concerné	Exemple de violation du droit	Exemple de messages possibles	Cibles potentielles
Manque d'accès aux services de santé	Les EJM n'ont pas toujours accès à un régime d'assurance ou au système de santé national, ou encore d'avoir les moyens financiers et les informations pour y accéder.	"Les enfants migrants disent qu'ils n'ont pas accès aux services de santé. Les enfants migrants sont comme les autres enfants. Ils ont le droit de bénéficier des services de santé et d'être informés sur leur santé"	Services de santé, associations qui travaillent dans la santé communautaire et la sensibilisation des populations aux messages clés de santé.  Acteurs au niveau étatique (national, local)
Manque de protection de l'enfant	Les filles et jeunes femmes en mobilité employées de maison sont particulièrement vulnérables aux violences physiques et sexuelles, à la privation de nourriture et de sommeil, et à la cruauté de leurs employeurs.	"D'après de nombreux enfants rencontrés, chaque jour des employeurs ne respectent pas les droits des enfants qui travaillent. Stoppons les violences faites aux enfants travailleurs. Les enfants ont le droit à l'éducation, à la nourriture, à un logement décent et à être protégés des violences."	Syndicat des employeurs de maison, employeurs de maison, association de protection des jeunes travailleurs + sensibilisation des communautés ?
Accès limité à la justice	Parfois, des dispositions restreignent l'utilisation du système juridique par les filles et jeunes femmes en mobilité souhaitant obtenir réparation d'un traitement discriminatoire ayant trait aux conditions de travail et au recrutement ou d'actes de violence sexiste. Dans certains cas, les filles et jeunes femmes en mobilité ne peuvent pas prétendre à l'assistance juridique gratuite ou font face à l'inaction ou l'hostilité des fonctionnaires et, parfois, la complicité de ceux-ci avec les coupables.	"Les enfants en mobilité disent que leurs employeurs ne les respectent pas. Les garçons et les filles qui travaillent ont le droit d'être protégés face aux traitements discriminatoires ou d'actes de violence sexiste. En tant que fonctionnaire de l'Etat, engageons-nous à les protéger. Faisons respecter le droit de ces enfants !"	Fonctionnaires de l'Etat travaillant dans les structures juridiques



Droit Concerné	Exemple de violation du droit	Exemple de messages possibles	Cibles potentielles
Manque d'accès à l'information	<p>De nombreux EJM ne parlent pas la langue du pays où ils/elles se trouvent et ne connaissent pas leurs droits. Confinés à leur lieu de travail ou de vie par leur employeur, privés de téléphone, ou du droit de se joindre à tout groupe ou association culturelle, certains sont privés de sorties. Ils/elles ignorent souvent où se trouve leur ambassade ou les services compétents, car ils/elles dépendent de leur employeur pour accéder à de telles informations.</p>	<p>“Les enfants migrants consultés disent qu'ils sont privés d'information et de moyens de communication. Les enfants en mobilité, ont le droit à l'information, à la liberté de mouvement et le droit de communiquer avec leurs proches. Assurons-nous tous ensemble que leur droit à l'information et la communication soit respecté”</p>	<p>Toutes les organisations privées et services de l'Etat qui reçoivent des enfants en mobilité</p>
Manque d'accès à l'éducation	<p>Les EJM n'ont pas toujours la chance de jouir du droit à l'éducation. Lorsqu'ils/elles manquent d'acte de naissance, ils/elles peuvent se voir refuser l'accès aux services d'éducation. Les EJM peuvent également ne pas être en mesure d'aller à l'école à cause de la barrière de la langue et dans certaines circonstances à cause de la xénophobie. Le travail des enfants prive également de nombreux EJM d'accéder à l'école.</p>	<p>“De nombreux enfants migrants n'ont pas d'acte de naissance. Les enfants migrants sont comme les autres enfants. Ils ont le droit de bénéficier des services d'éducation même s'ils n'ont pas de papiers administratifs ou ne parlent pas la langue nationale”</p>	<p>Services d'éducatons, associations qui travaillent dans le secteur de l'éducation.</p>





### Points importants à retenir

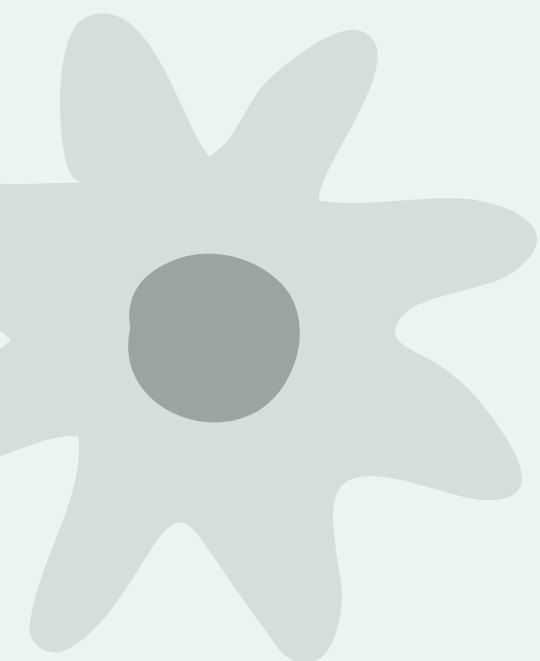
- En une phrase, quel est le changement que nous souhaitons ? De quelle façon allez-vous exprimer vos messages comme étant des appels au changement ?
- Comment allez-vous adapter vos messages à chaque cible ? Quelle action voulez-vous que chaque cible réalise ?
- Comment faire le meilleur usage des opportunités du calendrier pour porter vos messages (rencontres, sommets, groupes de travail, événement culturel, etc.) ?
- Les messages du plaidoyer doivent être :

Clairs et brefs : utilisez un langage précis et percutant, des verbes à la forme active

Simples : soyez sûr que votre message est clairement compris. Évitez le jargon

Fondés sur des preuves : sur la base de votre expérience et de vos programmes

Orientés vers l'action : énoncez des demandes concrètes au public ciblé et suggérez des solutions adaptées en fonction de chaque public auquel vous vous adressez.





## Outil 5 : Comment aider les EJM à identifier les cibles et alliés pour les messages de plaidoyer ?



### A quoi sert cet outil ?

- Aider les EJM à identifier les cibles et alliés pour les messages de plaidoyer



### Nombre et tranche d'âge

- Un groupe de 10 jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans



### Combien de temps va durer l'activité ?

- 1 heure



### Quelles ressources sont nécessaires pour cette activité ?

- Un tableau ou de grandes feuilles de papier
- Des markers de couleur différentes
- Veuillez aussi vous rapporter au chapitre 4.6 (Analyse des parties prenantes dans cet outil) qui comprends des ressources pour alimenter l'activité.



### Comment l'activité va-t-elle se passer ?

Les parties prenantes sont les personnes qui sont impliquées, ont de l'influence ou se soucient du problème à changer. Les parties prenantes sont aussi les acteurs qui sont responsable ou qui peuvent aggraver un problème (dans le cas où ils sont opposants à la problématique par exemple)

Grâce à une analyse des parties prenantes, vous identifierez les personnes impliquées dans le problème et leur point de vue.



Vous devrez poser à vos parties prenantes des questions telles que : « *Que pensez-vous de ce problème ?* », « *Qui travaille déjà sur ce problème et font-ils une différence ?* », « *Avez-vous des suggestions ou des idées sur la manière d'améliorer la situation ?* »

Faites un brainstorming et dressez une liste de tous les principaux groupes et personnes qui influencent ou sont influencés par le problème. Il est utile, lors du brainstorming, de demander de l'aide à des experts ou à des personnes affectées par le problème.

Faites un brainstorming et noter les résultats du brainstorming des EJM sur des papiers qui seront dans une deuxième étape classés/attribués aux parties du tableau ci-dessous (sur un grand tableau)

À l'aide du tableau ci-dessous, inscrivez le nom des parties prenantes dans chaque encadré, selon qu'elles ont, selon vous, beaucoup de pouvoir pour influencer le changement concernant le problème que vous souhaitez résoudre.

En effet, le tableau ci-dessous permettra d'identifier les personnes :

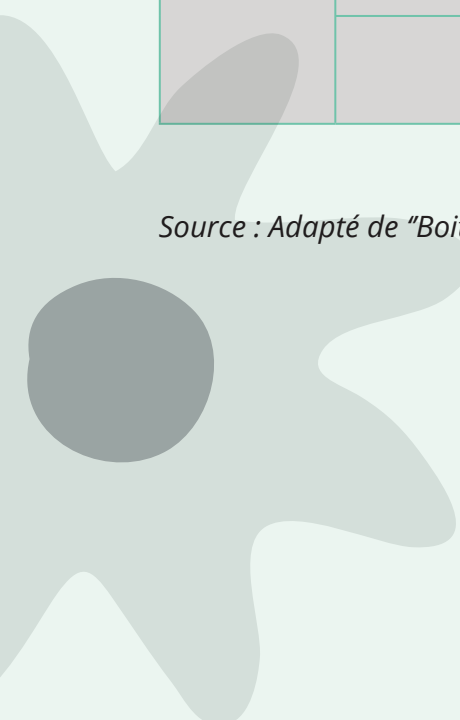
- Qui ont beaucoup de pouvoir pour influencer le changement espéré. Il conviendra alors de consulter ou discuter avec des experts pour savoir ce qui influence leurs décisions.
- Celles qui ont peu de pouvoir pour l'influencer. Impliquez-les uniquement lorsque les ressources le permettent ou bien s'il existe une possibilité de valeur ajoutée.
- Il faudra aussi identifier les personnes qui n'ont pas nécessairement un intérêt d'influencer le changement mais de le bloquer (avec peu ou beaucoup de pouvoir).



Tableau 3. Classification des parties prenantes en fonction de leur influence

Type de parties prenantes	Exemple de liste des parties prenantes	Position/Attitude à l'égard de votre positionnement	Parties prenantes avec influence faible	Parties prenantes avec influence	Parties prenantes avec influence élevé
Alliés clés	Association de protection des enfants	Totalement Favorable			
	Association des Avocats des enfants	Favorable			
		Neutre			
Opposants principaux	Organisations qui profitent de la traite des enfants	Contre			
		Totalement contre			

Source : Adapté de "Boîte à outil de plaidoyer de Action Contre la Faim"





## **Outil 6 : Comment aider les EJM à identifier quels canaux et actions (tactiques de plaidoyer) seront utilisés pour faire passer leurs messages ?**



### **A quoi sert cet outil ?**

- Identifier avec les enfants des canaux et actions (tactiques de plaidoyer) qu'ils pourraient mettre en œuvre.



### **Nombre et tranche d'âge**

- Un groupe de 10 jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans



### **Combien de temps va durer l'activité ?**

- 2 heures



### **Quelles ressources sont nécessaires pour cette activité ?**

- Un tableau ou de grandes feuilles de papier
- Des markers de couleur différentes
- Des post it ou papier de couleur (VIP card)



### **Comment l'activité va-t-elle se passer ?**

L'animateur demande aux enfants d'identifier des actions de plaidoyer qu'ils pourraient organiser et mettre en œuvre par eux-mêmes. Il est important de donner la parole à chaque enfant et de lister sur un tableau ou une grande feuille toutes les actions possibles. Il est important d'indiquer aux enfants qu'il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse.





Comment avancer dans l'exercice si des EJM n'arrivent pas à identifier ou sont peu familiers avec les actions de plaidoyer ? (note pour l'animateur)

Créer un environnement de confiance : Il est important de créer un environnement sûr et de confiance pour que les EJM se sentent à l'aise de s'exprimer et de partager leurs expériences.

Utiliser des méthodes de communication accessibles : Si possible, utiliser des méthodes de communication accessibles. Les graphiques, les images et les vidéos peuvent être des outils utiles pour expliquer des concepts complexes.

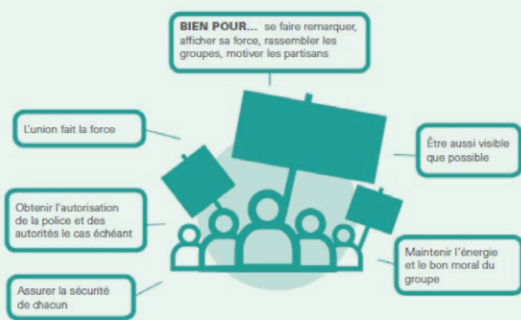
Encourager l'expression d'idées : Encouragez les EJM à partager leurs idées, même si elles peuvent sembler simples ou évidentes. Toutes les idées sont les bienvenues et peuvent être un point de départ pour une action de plaidoyer efficace.

Faire le lien avec leurs expériences personnelles : Faites le lien entre les actions de plaidoyer et les expériences personnelles des EJM. Cela peut les aider à comprendre comment leur engagement peut avoir un impact sur leur vie et celle des autres.

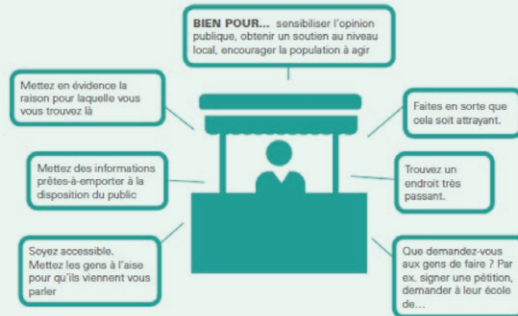
Dans un deuxième temps, demander aux enfants les points forts (avantages) ainsi que les points d'attention importants à prendre en compte pour chaque activité de plaidoyer comme indiqué dans les encarts ci-dessous.



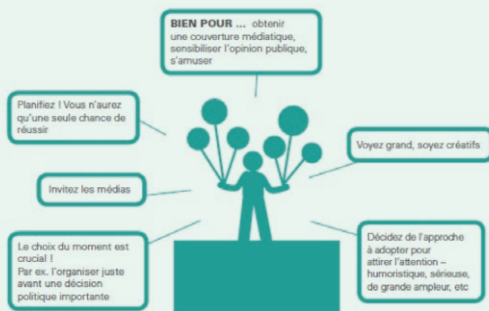
Exemple d'actions de plaidoyer qui peuvent être animées par des jeunes



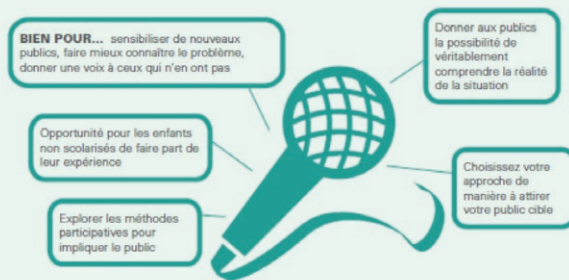
### Rassemblements et défilés



### Stands publics et expositions



### Coups publicitaires de grande envergure



### Performances – musique, théâtre, poésie, comédie...



### Réunions publiques



### Action directe non violente

Par exemple : occupations, perturbations, grèves.



### Discussions et présentations



### Pétitions

Source : Save the Children. Guide du plaidoyer. Partie 4. Exemples d'actions



## **Outil 7 : Comment développer une feuille de route pour la réalisation d'une activité de Plaidoyer ?**



### **A quoi sert cet outil ?**

- Accompagner les enfants à élaborer une feuille de route pour la réalisation d'une activité de Plaidoyer.



### **Nombre et tranche d'âge**

- Un groupe de 10 jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans



### **Combien de temps va durer l'activité ?**

- 2 heures



### **Quelles ressources sont nécessaires pour cette activité ?**

- Un tableau ou de grandes feuilles de papier
- Des markers de couleur différentes



### **Comment l'activité va-t-elle se passer ?**

Lors de cette session, l'animateur va discuter avec le groupe de EJM afin de remplir les cases du tableau ci-dessous.

Dans les activités précédentes nous avons défini : un objectif (outil 3), des actions de plaidoyer (outil 4) et des cibles à atteindre (outil 5). Il est important maintenant d'identifier les personnes ressources et les fonds pour la mise en œuvre des activités afin de pouvoir établir une feuille de route. Les questions suivantes seront posées aux jeunes pour pouvoir mettre toutes les informations dans une feuille de route :



- *Quel est notre objectif ?*
- *Qui allons-nous influencer ?*
- *Quelles activités allons-nous mener ?*
- *Quand voulons-nous mettre en œuvre ces activités et quand les terminer ?*
- *Qui est responsable de la mise en œuvre ?*
- *Quelles sont les ressources dont nous disposons et quelles sont les ressources supplémentaires ?*

Ci-dessous un exemple de format pour remplir un plan de plaidoyer

**Notre plan de plaidoyer :**

<p><b>Qu'est ce qui doit changer ?</b></p> <p>Notre objectif.</p> <p><i>Conseil : choisissez un seul objectif</i></p>	
<p><b>Qui devons-nous influencer ?</b></p>  <p><b>Que voulons-nous que ces personnes fassent ?</b></p> <p><i>Conseil : identifier 2 ou 3 mesures qui vous aideraient à atteindre votre objectif, par exemple " nous avons besoin que le conseil municipal local fasse.....</i></p>	<p>1.</p> <hr/> <p>2.</p> <hr/> <p>3.</p>



	A FAIRE	PAR QUI ?	POUR QUAND ?	COMBIEN ÇA COUTE ?
<p><b>Comment pouvons-nous les influencer ?</b></p> <p><i>Conseil : Ecrivez en détails les mesures spécifiques que vous prendrez pour influencer la personne ou l'organisation</i></p>				
<p><b>Gérer les risques</b></p> <p><i>Conseil : Considérez les risques<sup>24</sup> associés à votre plan de plaidoyer. Que pouvez-vous faire pour les gérer ?</i></p>				
<p><b>Surveiller le succès</b></p> <p><i>Conseil : réfléchissez à la manière dont vous saurez si votre plan a réussi et identifiez certaines mesures que vous pouvez prendre.</i></p>				





## Outil 8 : Comment aider les EJM à suivre et évaluer les résultats de leur activité de plaidoyer ?



### A quoi sert cet outil ?

- Aider les EJM à suivre et évaluer les résultats de leur activité de plaidoyer.



### Nombre et tranche d'âge

- Un groupe de 10 jeunes (garçons et filles) de 12 à 18 ans



### Combien de temps va durer l'activité ?

- 1 heure et 30 minutes



### Quelles ressources sont nécessaires pour cette activité ?

- Une grande feuille de papier ou un tableau pour écrire les réponses des enfants.



### Comment l'activité va-t-elle se passer ?

L'animateur va expliquer aux enfants qu'il est important de surveiller le succès des actions de plaidoyer pour voir si elles ont contribué au changement espéré. Par surveiller, on entend le fait de recueillir régulièrement des informations sur les impacts positifs et négatifs de la campagne de plaidoyer.

En surveillant, les enfants seront en mesure de :

- **PROUVER** : Rassemblez des faits probants montrant si un changement est en train de se produire – afin que vous sachiez et puissiez montrer aux autres ce qui se passe réellement.
- **AMÉLIORER** : Informez-vous sur ce qui fonctionne et sur ce qui ne fonctionne pas.



Cette activité se fera donc après qu'une action de plaidoyer a été organisée.

Dans un premier temps, les EJMs et les animateurs contacteront des personnes ressources afin d'apprécier sur les actions de plaidoyer ont encouragé un changement et comprendre ce qui a fonctionné ou pas.

Dans un deuxième temps, (sans la présence des personnes ressources) l'animateur discutera avec les enfants en demandant aux enfants de répondre aux questions suivantes afin de résumer les interviews précédemment organisés avec les personnes ressources:

- Les actions de plaidoyer ont-elles abouti à une réaction ?
- La réaction a-t-elle été suivie d'un résultat ?
- Ce résultat a-t-il eu l'effet désiré ?
- Qu'est-ce qui a fonctionné et qui n'a pas fonctionné ? et pourquoi ?
- Y a-t-il eu des résultats inattendus ?

Pour répondre à chacune des questions ci-dessus, vous devez réfléchir avec attention aux informations dont vous avez besoin et à la manière de les collecter lors de la phase de planification. Lors de la collecte des informations, assurez-vous qu'elles proviennent d'une source fiable et, si possible, utilisez les mêmes sources d'information tout au long du processus.



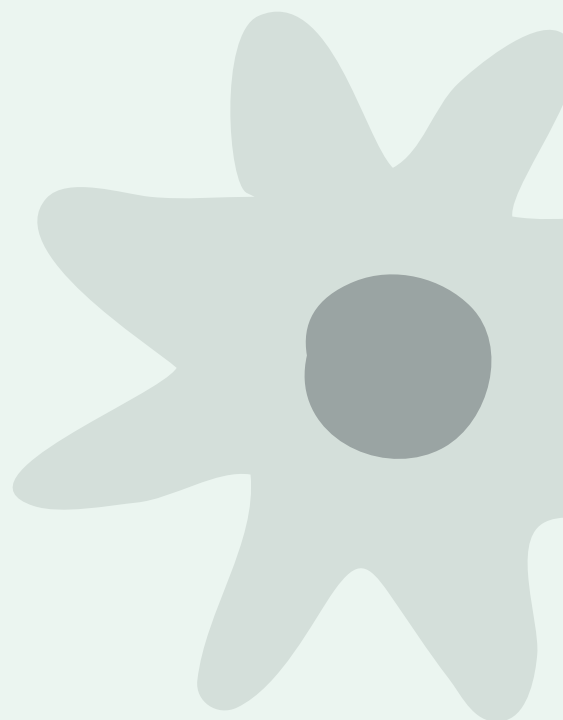
Impliquez les personnes qui ont bénéficié d'une action plaidoyer réussie. Ce sont les personnes que la campagne de plaidoyer essaie d'aider qui sont le mieux placées pour évaluer l'effet de votre campagne de plaidoyer.





**Note pour l'animateur :** Cet outil #8 sera utilisé après que les actions de plaidoyer ont été menées. Il est donc possible qu'une grande partie des EJM qui ont participé à la formation ne sont plus sur place. Par conséquent, il est possible que l'évaluation sera menée par un autre groupe des EJM . Dans ce cas, il sera utile de faire avant tout une session de sensibilisation sur le plaidoyer et les initiatives qui ont été précédemment menées à ce nouveau groupe.

Le consortium d'organisation Save the Children et la Fondation Terre des hommes dans le cadre du projet « Amélioration de la protection des enfants et jeunes en mobilité sur les principales routes migratoires de l'Afrique de l'Ouest » (PROTEJEM) souhaite remercier tous ceux qui ont contribué à la production de cette boîte à outil plaidoyer, notamment les enfants et jeunes en mobilité dans les pays d'intervention, les Associations des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT) et des équipes pays PROTEJEM. Merci au consultant Eric Debert, pour l'élaboration de la boîte à outil et à Captivis pour la mise en forme du document.







Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. La mise en forme de la version française de cette boîte à outil a été possible avec le soutien financier de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) dans le cadre du Projet Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires en Afrique de l'Ouest et du Nord mis en oeuvre par Helvetas, Terre des hommes et GIZ. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des organisations membres du consortium PROTEJEM, Save the Children et Terre des hommes, et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne, de la DDC et du SEM.

© - 2023 – Save the Children et Terre des hommes. Tous droits réservés. Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.

Mars 2023

